



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS



PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RESILIENCE URBAINE DE KINSHASA (PDMRUK)

KIN ELENDA

**Livrable I. : Rapport de démarrage des
activités d'engagement communautaire
dans la zone B du Projet.**

PAR

ONG RESEAU DES EDUCATEURS DES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE (REEJER)

Mai 2023

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	5
I.1. Objectifs de la mission.....	7
I.2. Activités de la mission de mise en œuvre du PMPP.....	7
II. DEMARRAGE DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LA ZONE B DU PROJET« KIN ELENDA » ET REVUE DOCUMENTAIRE	9
II.2. Revue documentaire	10
II.3. Des réunions d'échange avec les agences d'exécution du projet « Kin-Elenda » et la participation aux ateliers de formation et de restitution des études reçues	14
II.3.1 Réunions d'échanges avec les agences d'exécutions	14
II.3.1.1. Réunion d'entretien avec l'EVBG de la CI.....	14
II.3.1.2. Réunion d'entretien avec la CDUK.....	14
II.3.1.3. Réunions d'entretien avec UCM et CEP-O	15
II.3.1.3. .a. Echanges avec UCM.....	15
II.3.1.3. b. Echanges avec la CEP-O.....	19
II.4. Formations reçues	22
II.5. La réunion avec les autorités politico-administratives locales	33
II. 6. Outils de communication pour le lancement et la mise en œuvre des activités d'engagement communautaire dans la zone B du Projet.	34
II. 7. Réunion de lancement des activités d'engagement communautaire par le REJEER	34
II. 7. 1. Le mot de circonstance du REEJER.....	34
II. 7. 2. La présentation du projet « Kin Elenda » par son Chef de projet représentant le Coordonnateur de la CI.	35
II. 7. 3. La présentation sur l'engagement communautaire par l'Expert en Engagement Social et Communautaire.	36
II. 7. 4. Le mot de clôture par le Coordonnateur de la CDUK représenté par le Secrétaire Technique de cette cellule.....	37
II. 7. 5. Echange entre les représentants des agences d'exécution du PMPP et les participants.....	38
III. CONCLUSION	47
ANNEXES	49
i. Quelques listes des présences.	49
ii. Discours du REEJER à l'occasion de la grande réunion de démarrage de la mission d'engagement communautaire.....	54
iii. Quelques images.....	56
iv. Planning des activités de Mobilisation des Parties Prenantes avril – juin 2023.	59

ACRONYMES

Sigles	Significations
ACP	Agence Congolaise de Presse
ANO	Avis de Non Objection
APS	Avant-Projet Sommaire
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDUK	Cellule de Développement Urbain de Kinshasa
CEP-O	Cellule d'Exécution des Projets Eau
CES	Cadre Environnemental et Social
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CI	Cellule Infrastructures
CLD	Comité Local de Développement
CLGP	Comité Local de Gestion des Plaintes
CLR	Commission Locale de Réinstallation
CODELT	Conseil de Défense Environnemental pour la Légalité et la Traçabilité
CP	Chef de projet
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DECO	Développement Communautaire
EAS/HS:	Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
EPMA	École Primaire du Mont Amba
EVBG	Expert chargé de lutte contre les Violences Basés sur le Genre
FPI	Financement des Projets d'Investissement
IDA	Association Internationale pour le Développement
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
IST	Infection Sexuellement Transmissible
KE	Kin Elenda
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnemental et Social
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OVD	Office de Voiries Drainage
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan Action de la Réinstallation
PDMRUK	Projet de Développement Multisectoriel de Résilience Urbaine de Kinshasa
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGD	Plan de Gestion des Déchets
PGMO	Plan de Gestion de Main d'Œuvre
PGS	Plan de Gestion de Sécurité
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PP	Parties Prenantes
RAPD	Rapport d'Avant-Projet Détaillé
RDC	République Démocratique du Congo

REGIDESO	Régie des Eaux
REEJER	Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue
RTNC	Radiotélévision Nationale Congolaise
S&E	Suivi et Evaluation
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNEL	Société Nationale d'Electricité
STBV	Station de Traitement des Boues des Vidanges
TDR	Termes de Référence
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre
UCM	Unité de Coordination de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et électriques
VBG :	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

I. INTRODUCTION

Contexte et justification

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui financier de l'Association Internationale pour le Développement du Groupe de Banque Mondiale pour un montant de cinq cents millions de dollars Américains (USD 500. 000.000) durant cette première phase, pour préparer et mettre en œuvre le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (PDMRUK), dénommé projet « KIN-ELEND A ».

Ce projet a pour objectif dans sa première phase, d'améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables ciblés, par des investissements sélectionnés et renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Kinshasa en vue d'apporter des réponses tant soient peu aux problèmes liés à l'eau potable, à l'électricité de qualité, aux déchets produits au quotidiens, aux mauvais états des routes, aux érosions et inondations.

Le Projet « KIN-ELEND A » est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique, social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Ce projet vise à rendre résilients les services rendus à la population au niveau de Kinshasa ; bref, faire de Kinshasa un endroit où il fait beau vivre.

Le Projet KIN ELEND A comprend quatre composantes et sous composantes suivantes :

1) Composante 1 : Infrastructures et services résilients :

1.1. Services de base à l'échelle de la ville

1.1.a) Approvisionnement résilient en eau

1.1.b) Assainissement

1.1.c) Gestion des déchets solides

1.1.d) Résilience des infrastructures et des services énergétiques

1.2. Amélioration des quartiers

1.2.a) Mobilité et routes urbaines

1.2.b) Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion

1.2.c) Réhabilitation des 'espaces publics et infrastructures au niveau des quartiers

2) Composante 2 : Communautés inclusives et résilientes :

2.1. Inclusion socio-économique

2.1.a) Entretien des infrastructures et inclusion sociale

2.1.b) Développement des compétences

2.1.c) Prévention de la violence

2.2. Planification urbaine et gestion foncière

2.3. Gouvernance locale

3) Composante 3 : Gestion du projet ;

4) Composante 4 : Contingence d'intervention d'urgence ;

Les Agences d'exécution chargées de la mise en œuvre technique des différentes activités du projet KIN ELENDA sont :

- ❖ La Cellule Infrastructures chargée de la coordination globale du Projet et de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.c « Gestion des déchets solides », de la sous-composante 1.2 « Amélioration des quartiers » et de la sous-composante 3.1 « Gestion du projet par la CI » ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;
- ❖ La Cellule d'Exécution des Projets Eau du Ministère des ressources hydrauliques et Electricité, « CEP-O » en sigle pour les volets 1.1.a « Approvisionnement résilient de l'Eau », 1.1.b. « Assainissement » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville » et de la sous-composante 3.2 « Gestion du projet par la CEP-O » ;
- ❖ L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et Electricité « UCM » en sigle, responsable de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.d. « Résilience des infrastructures et des services énergétiques » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville » et de la sous-composante 3.3 « Gestion du projet par UCM »;
- ❖ L'Institut National de Préparation Professionnelle « INPP » en sigle, porteur, au plan technique, du volet 2.1.b. « Développement des compétences », participe également à la mise en œuvre du volet 2.1.a « Inclusion sociale ».
- ❖ La Cellule de Développement Urbain de Kinshasa « CDUK » en sigle, pour les activités et les investissements en rapport avec la composante 2 « Des communautés inclusives et résilientes » (à l'exception du volet 2.1.b, porté par l'INPP) au profit de plusieurs entités spécialisées de l'Administration de la Ville de Kinshasa. Elle est également associée à la mise en œuvre par la CI, CEP-O et UCM des activités de la composante 1. En outre, la CDUK est responsable, pour le compte de la Ville de Kinshasa, de coordonner et assurer la cohérence des activités d'engagement communautaire dans le projet KI ELENDA.

C'est ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la deuxième composante, relative aux communautés inclusives et résilientes que le REEJER a été recruté par le projet KIN-ELENDA avec pour mission d'accompagner la mise en œuvre du PMPP et du MGP afin de faciliter l'engagement des parties prenantes au niveau communautaire dans tous les sites inscrits dans cette zone durant une période de six mois.

En ce qui concerne la mobilisation des parties prenantes, le Projet « KIN ELENDA » reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente vis-à-vis des parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales.

En effet, la mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet, renforcer l'adhésion au projet et contribuer de manière significative à la conception et à la mise en œuvre réussies du projet.

Pour ce faire, le projet a élaboré et publié un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) dont la responsabilité de la mise en œuvre est confiée au Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER) dans la zone B du projet prenant en compte les communes suivantes : Ngaliema, Makala, Mont-Ngafula, Limete, Kalamu, Bumbu, Sembao, Bandalungwa, Kintambo, Ngiri-Ngiri, Gombe, Kasa-vubu, et Barumbu. Dans cette Zone plusieurs investissements sont concentrés dans la commune de Ngaliema où la Cellule d'Exécution des Projets Eaux (CEP-O) réalise des activités de desserte en eau, ainsi que dans celles de Mont Ngafula (Kimwenza) et Limete (urgence Funa). Dans cette même Zone, l'Unité de coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et électriques (UCM) réalisera des investissements de protection des postes et sous station de SNEL contre les érosions et inondations.

I.1. Objectifs de la mission

I.1. Objectif général

La mission d'accompagnement de la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) vise à faciliter l'engagement des parties prenantes au niveau communautaire dans tous les sites inscrits dans cette zone durant une période de six mois.

I.1.1. Objectifs spécifiques

- (i) Instaurer la confiance entre les parties prenantes du projet ;
- (ii) faciliter l'appropriation des acquis du projet par les parties prenantes ainsi que leur participation active aux activités du projet ;
- (iii) A travers les Comités Locaux de Développement (CLD), faciliter le dialogue continu entre les parties prenantes en créant des espaces permanents de collaboration et d'échange ;
- (iv) Veiller à ce que les plaintes générales soient traitées au niveau des quartiers, des communes et au niveau provincial par des instances appropriées ;
- (v) Identifier les préoccupations ou les dissensions potentielles et ou réelles dès le début et soutenir le groupe de travail en tant qu'entité centrale de coordination avec la mise en œuvre des principales activités d'engagement communautaire à travers les composantes du projet.

I.2. Activités de la mission de mise en œuvre du PMPP

Les activités de mise en œuvre du PMPP se déclinent en cinq phases ci-après :

Phase I : Démarrage des activités d'engagement communautaire dans la zone B du
Projet « Kin-Elenda » et revue documentaire ;

Phase 2 : Mobilisation des parties prenantes (réunions de consultation publiques, entretien, focus groupes, sensibilisation des PP);

Phase 3 : Formations et recyclage en faveur des membres des CLD et Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP);

Phase 4 : Suivi-évaluation à mi-parcours des résultats de la mobilisation des PP dans la zone B ;

Phase 5 : Production de rapports spécifiques d'achèvement des activités d'engagement Communautaire

C'est donc en rapport avec la première phase que ce livrable est rédigé pour rendre compte des activités réalisées à ce stade.

II. DEMARRAGE DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LA ZONE B DU PROJET« KIN ELENDA » ET REVUE DOCUMENTAIRE

Le démarrage des activités de mobilisation des parties prenantes du projet « Kin Elenda » s'est déployé en six points ci-après :

1. La réunion de démarrage avec les agences CI, CDUK, UCM, CEP-O et INPP ;
2. La revue documentaire ;
3. Des réunions d'échanges avec les agences d'exécution du projet « Kin Elenda » ;
4. Des réunions avec les autorités politico-administratives locales au niveau des communes ;
5. Outils de communication pour le lancement et la mise en œuvre des activités d'engagement communautaire dans la zone B du Projet ;
6. Réunion de lancement des activités d'engagement communautaire par le REEJER.

II.1. Réunion de démarrage avec les agences CI, CDUK, UCM, CEP- O et INPP

La Cellule Infrastructures a organisé concomitamment la réunion de démarrage de la mission de mise en œuvre du PMPP dans les zones A et B du PDMRUK. Sous la facilitation du CP « Kin Elenda », cette réunion a eu lieu le 23 mars 2023 dans la salle de réunion de la CI avec la participation active en présentielle et en ligne de 17 staffs dont 12 des agences d'exécution de ce projet (CI, CDUK, CEP-O, UCM et INPP) et 5 des ONGs recrutées pour la mission d'engagement communautaire à savoir le REEJER et le CODELT (Conseil de la Défense environnementale pour la Légalité et la Traçabilités). Plusieurs points à l'ordre du jour ont été développés, notamment :

- La compréhension par le Consultant des objectifs de sa mission conformément aux termes de référence (TDR) devant induire l'actualisation de sa méthodologie
- Le planning de mobilisation du personnel clé, étant entendu que tout remplacement du personnel doit obéir au prescrit des articles 38.1 et 38.2 du contrat/La signature du code de bonne conduite par les experts de la structure
- Le planning général de déploiement des activités sur terrain- Le programme de la visite des sites du projet
- La liste de la documentation à mettre à la disposition du consultant
- L'élaboration d'un ordre de mission des experts qui seront déployés sur terrain
- Les modalités de collaboration entre le Consultant et les différentes agences du Projet, notamment : la CI, La CDUK, l'INPP, l'UCM et la CEP-O d'une part et la CDUK d'autre part
- Divers

De ces échanges nous avons retenu ce qui suit :

La mission d'engagement communautaire devrait initialement être confiée à une seule ONG. L'attribution de cette mission aux deux organisations est à titre transitoire pour un délai de 6 mois. L'idée qui se développe est qu'en cas de performance sur le terrain, à l'issue des évaluations, il y aurait probabilité de poursuivre la mission. Cependant, aucune décision n'est encore prise à ce stade. Il y a donc intérêt pour les consultants de fournir un travail bien fait, au regard notamment de la probabilité d'une poursuite de la mission.

Dans la Zone B du projet, la commune de Barumbu vient d'être ajoutée portant ainsi à 13, le nombre des communes concernées dans cette zone. La particularité de la commune de Mont Ngafula est que l'Université de Loyola, une institution des Jésuites assure déjà la mobilisation des parties prenantes et donc le REEJER s'occupera uniquement du suivi des cas de plaintes.

Une autre zone prioritaire, c'est la particularité de la Commune de la N'sele (Centre d'Enfouissement Technique (CET) Mpasa) et celle de N'djili étant donné que l'avis de non objection (ANO) pour la N'sele est déjà obtenu et que le contrat pour les travaux dans la commune de N'djili est déjà signé.

Ainsi, le personnel Clé, mais également tout autre expert ayant un rôle quelconque à jouer dans la mise en œuvre des activités, doit signer le code de bonne conduite. Il a donc été recommandé que la disponibilité de ce personnel et son planning de déploiement soient précisés par écrit dans le rapport de démarrage de la mission. Ce planning devra tenir compte des communes prioritaires du projet, des suggestions exprimées durant les visites des agences d'exécution du projet et des visites de terrain. La réunion de démarrage étant la première activité de la mission, elle marque donc l'entrée en vigueur effective du contrat.

Par ailleurs, il a été précisé que tout remplacement éventuel du personnel clé doit obéir au prescrit des articles 38.1 et 38.2 du contrat.

En ce qui concerne les modalités de collaboration entre le consultant et les différentes agences d'exécution du Projet Kin Elenda, la CDUK dont le rôle est technique devra veiller à répondre à toutes les questions techniques en rapport avec cette activité. C'est ainsi que toutes les préoccupations d'ordre technique, tous les rapports ou livrables, lui seront orientés par l'entremise de l'EESC, pour examen et validation, le cas échéant.

La CI ayant le rôle fiduciaire dans le cadre de ce projet assurera la gestion du contrat de chaque Consultant, les paiements requis conformément aux prescrits pertinents du contrat et la notification de la validation par la CDUK des livrables attendus.

II.2. Revue documentaire

Le REEJER a reçu une documentation abondante à exploiter pour lui permettre de mieux comprendre le projet et lui faciliter ainsi l'accomplissement de sa mission de mobilisation des parties prenantes du projet « KIN ELENDA ». Cette gamme des documents constitue des outils de travail qui accompagnent le REEJER dans l'atteinte de ses objectifs. Il s'est adonné à l'exercice de la revue documentaire dont en voici quelques titres :

II.2.1. Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et Mécanisme de Gestion des Plaintes(MGP) du projet « Kin – Elenda ».

Le PMPP permet de :

- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer selon la Méthodologie d'élaboration du PMPP ;
- Bien identifier les parties prenantes au projet et de bien nouer et maintenir avec elles une relation constructive, impliquant les autorités politico-administratives et les autres leaders ; Il aide à susciter l'adhésion communautaire, la durabilité, la pérennisation et la soutenabilité des infrastructures pendant la phase d'exploitation du projet. Entant que tel, il facilite la construction des partenariats de confiance entre les parties prenantes, en vue d'une mise en œuvre efficace et une pérennité des acquis du Projet Kin Elenda.

En ce qui concerne le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), sa mise en place est une exigence de la NES n°10 de la Banque mondiale qui stipule à son point C : Mécanisme d'examen des plaintes : L'Emprunteur répondra dans les meilleurs délais aux préoccupations et aux plaintes des parties touchées par le projet concernant la performance du projet non seulement sur les activités environnementales et sociales mais également dans sa globalité.

Il est cependant important de préciser que le MGP diffère du PMPP, bien que les deux instruments soient définis par le CES au niveau de la NES 10. Le PMPP est un instrument élaboré en vue de mobiliser les parties prenantes (PP) car la mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussie du projet. Tandis que le MGP est dédié à la gestion des plaintes enregistrées et exprimées par les PP à l'occasion de l'exécution des activités du Projet. Il s'intéresse aux préoccupations et aux plaintes des parties touchées par le projet (NES 10, CES).

MGP va répondre (i) aux préoccupations d'une façon rapide, efficace, transparente, respectueuse de la culture locale et facilement accessible à toutes les parties touchées par le projet, sans frais ni rétribution ; (ii) Ce mécanisme, ce processus ou cette procédure n'empêchera pas l'accès aux recours judiciaires ou administratifs. L'Emprunteur informera les parties touchées par le projet KIN ELENDA du processus d'examen des plaintes dans le cadre de la mobilisation des populations, et rendra public un relevé des réponses apportées à toutes les plaintes reçues ; et (iii) Le traitement des plaintes se fera d'une manière respectueuse de la culture locale, discrète, objective, sensible et réceptive aux besoins et préoccupations des parties touchées par le projet ; (iv) Ce mécanisme admettra également le dépôt et l'examen de plaintes anonymes.

II.2.2. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale(CGES)

Ce document renseigne les parties prenantes au projet de tenir compte et gérer durablement les aspects environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre du projet. Il oriente les attitudes et comportements des parties prenantes dans l'observance stricte des exigences liées à l'environnement et au social du Projet.

II.2.3. Notes de bonnes pratiques du cadre environnemental et social pour les opérations de FPI / banque mondiale / 2022

Les Notes de bonnes pratiques sont produites pour aider les services de la Banque mondiale à fournir aux Emprunteurs un appui à la mise en œuvre de sorte qu'ils puissent répondre aux exigences du Cadre environnemental et social (CES).

Ce document renseigne sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil

II.2.4. Cadre de politique de réinstallation (CPR) /septembre 2021

Ce document renseigne les parties prenantes à la mise en œuvre du projet « Kin Elenda », sur la connaissance de la politique de réinstallation en application lors de l'exécution des travaux de différentes infrastructures. Les populations des sites où les travaux seront effectués, seront obligés de se déplacer et d'être réinstallés selon les conditions prévues par le projet. Il donne de grandes orientations sur les dispositions à prendre lorsqu'il faut réinstaller une communauté affectée par les activités du Projet.

II.2.5. Généralités sur les VBG/EAS/HS : notions clés, risques et conséquences, consentement /2023

C'est un module de formation dispensé aux parties prenantes du projet pour renforcer leurs capacités à bien gérer les problèmes des VBG (exploitation, abus sexuel, harcèlement sexuel) par le mécanisme de gestion des plaintes lors de la mise en œuvre du projet « Kin Elenda ».

II.2.5.1. Journal officiel de la République Démocratique du Congo du 1^{er} août 2006

Ce document contient la loi no 6 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais sur les infractions de violences sexuelles.

II.2.5.2. Plan d'action de prévention, mitigation, et réponse à l'exploitation et l'abus sexuels, et le harcèlement sexuel (EAS/HS) dans le cadre du projet « Kin Elenda » / juin 2021

Le présent plan d'action est conçu pour intégrer le mécanisme spécifique de gestion de plaintes liées à l'EAS/HS dans une stratégie globale visant à prévenir les risques d'EAS/HS et de contribuer à la lutte contre les inégalités qui sous-tendent et tolèrent l'EAS/HS en engageant le personnel du projet et les communautés affectées à l'éducation et programmes de changement de comportement. En même temps, elle fournira à « Kin Elenda » une responsabilité éthique et sûre et un cadre de réponse au cas où la violence devrait se produire, de veiller à ce que les survivantes reçoivent les soins dont ils ont besoin et que les acteurs du projet sachent quoi faire en cas d'incident. Le plan d'action étant un document cadre, il prendra en compte les principes clés de la BM décrits dans le rapport de 2017 du groupe de travail sur les VBG qui considère que les répercussions qui résultent des violences basées sur le genre, l'exploitation, abus et le harcèlement sexuels reflètent une abrogation profonde de la responsabilité de toutes les parties concernées, y compris la Banque, d'assurer la sécurité, la dignité et le bien-être des communautés touchées. La prévention ou l'atténuation des risques liés aux projets

d'exploitation et d'abus sexuels exige une interaction et une collaboration entre cinq groupes clés d'acteurs.

II.2.8. Plan de communication élaboré dans le cadre des travaux de protection de poste SNEL/Funa contre les inondations dans la commune de Kalamu / février 2023

Ce document vise à informer la population riveraine sur les activités prévues dans le cadre du sous-projet relatif à la protection de poste SNEL, Funa contre les inondations.

Ainsi il faudra amener la population à une bonne compréhension du projet, ses bénéfices, ses impacts induits par les travaux et l'approche du projet, afin d'obtenir leur collaboration et implication ; le changement de mentalité et de comportement en ce qui concerne la gestion des déchets et la responsabilité à protéger les ouvrages d'intérêt public.

II.2.9. Procédures de gestion de la main d'œuvre (PGMO)/ Février 2021

Le document relatif aux PGMO du Projet décrit la manière dont les différents types de travailleurs du projet seront gérés conformément aux prescriptions du droit national, des conventions collectives applicables et des dispositions de la NES n°2 du CES de la Banque Mondiale. Ledit document définit les obligations des tiers intervenant dans la mise en œuvre du projet vis-à-vis de leurs employés. Il a pour objectif de mettre en place un dispositif de gestion de la main d'œuvre.

II.2.10. Plan de Gestion de Sécurité « PGS » des travaux de bornage et de sécurisation du centre d'enfouissement technique de Mpsa (CET Mpsa) (septembre 2020).

L'objectif principal de ce Plan de Gestion de la sécurité « PGS » est d'indiquer comment et par qui la sécurité sera assurée mais également de préciser les ressources nécessaires et le comportement attendu du personnel de sécurité.

Il couvre l'équipement et les responsabilités de ce personnel ainsi que les risques liés à son comportement et les effets que son emploi peut avoir sur la population locale conformément à la NES n°4 (paragraphe 24 à 27). Ce plan de Gestion de la sécurité (PGS) définit la politique et l'organisation globale pour sécuriser le site.

II.2.11. Rapport d'Avant-Projet Détaillé APD version définitive : résumé de la consistance des travaux / BICEE MTD/ 2021

Ce document renseigne en résumé pour chaque site des travaux du projet, sur les grandes lignes de la consistance des travaux, le coût et la durée.

II.2.12. Dépliant « Kin-Elenda » projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa -PDMRUK- /Mars 2022

Ce document produit par le Projet Kin Elenda à la cellule Infrastructures et travaux publics, présente globalement ce projet « PDMRUK » Il reprend les éléments destinés à la connaissance de toutes les parties prenantes notamment le contexte du projet, son objectif, ses composantes, sa zone d'intervention, les arrangements institutionnels, les investissements prévus, le projet et les mesures de sauvegardes environnementales. Bref, il présente globalement le Projet Kin Elenda.

II.2.13. Code de bonne conduite/2023

C'est un document qui soumet tous les acteurs du projet « Kin-Elenda » au respect des normes environnementales, sanitaires et de sécurité sociale (ESHS) ; conformément aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail du projet (SST) et la prévention de VBG, y compris l'exploitation et abus sexuel ainsi que le harcèlement sexuel. Le document stipule que « participer à des actes d'EAS/HS

Lorsqu'on est employé par le projet, que ce soit sur le lieu de travail, dans les alentours du lieu de travail, dans le camps des travailleurs, à proximité des camps ou dans les communautés limitrophes constitue un acte d'inconduite grave et même à des sanctions pénales ou à une cessation potentielle d'emplois. Des poursuites par la police de ceux qui commettent l'EAS/HS peuvent être engagées, si approprié. »

II.3. Des réunions d'échange avec les agences d'exécution du projet « Kin-Elenda » et la participation aux ateliers de formation et de restitution des études reçues

II.3.1 Réunions d'échanges avec les agences d'exécutions

Dans le cadre des activités de la phase I (démarrage des activités d'engagement communautaires dans la zone B du projet, l'équipe du REEJER a consulté les agences d'exécution impliquées dans ce projet ; voilà la raison de l'entretien avec les Experts de la CI, CDUK, UCM, CEP-O et INPP.

II.3.1.1. Réunion d'entretien avec l'EVBG de la CI

Cette réunion a eu lieu le 31 mars 2023 dans la salle de réunion de la CI. Elle avait pour objectif de s'entretenir sur les grandes lignes relatives aux VBG et la lumière sur le rôle du REEJER en ce qui concerne les VBG. Six staffs du REEJER dont 2 femmes y ont pris part.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été les suivants :

- Présentation du Plan d'action VBG et généralités
- Présentation du code de bonne conduite individuel et collectif
- Divers

L'heure prévue d'environ une heure n'a pas suffi pour épuiser les points susmentionnés c'est pourquoi un autre rendez-vous d'une journée avait été calé pour la formation sur les VBG et la poursuite des échanges sur les questions y afférentes. Plus bas, le point II.4.1. relatif à la formation sur les VBGs revient en détail sur les notions abordées au cours de cette réunion.

II.3.1.2. Réunion d'entretien avec la CDUK

Le REEJER et le CODELT ont rencontré le secrétaire technique de la CDUK représentant le Coordonnateur de cette cellule, en date du 04 avril 2023. L'objet de cette rencontre était d'échanger sur l'état de lieux de l'exécution du projet « Kin Elenda » et la collaboration avec la mission d'engagement communautaire. 11 personnes dont 4 staffs REEJER, 6 staffs CODELT et 1 staff CDUK ont étaient présents.

Le Secrétaire Technique de la CDUK a procédé à la présentation du projet, ses objectifs, composantes, parties prenantes, les agences et leur mission.

En ce qui concerne le **modèle logique** du projet, **un cadre des résultats est** en cours d'amélioration et la dernière version sera partagée.

L'Expert en Engagement Social et Communautaire (EESC) étant la personne ressource pour la CDUK, il est le destinataire principal des correspondances sur les questions

techniques du projet. Lors de l'expédition d'un rapport, le Coordonnateur de la cellule ou le secrétaire Technique peut être mis en copie.

II.3.1.3. Réunions d'entretien avec UCM et CEP-O

En date du 05 / 04 / 2023, l'Equipe du REEJER a effectué une descente d'échanges auprès de deux Agences d'Exécution du projet « Kin –Elenda » à savoir UCM et CEP-O. Ces séances de travail avec ses Agences précitées avaient pour objectif de donner au REJEER une compréhension globale des activités du Projet, mais également de lui permettre de découvrir les spécificités entre les agences, concernant leurs activités et leur évolution à ce stade.

II.3.1.3. .a. Echanges avec UCM

Il s'est tenu une séance de travail dans la matinée 05 /04 / 2023 avec l'UCM au sein de son siège dans la commune de la Gombe.

Après une brève présentation par tour de table, le spécialiste en développement social de l'UCM a décrit les activités dans leur volet à savoir la protection de certains postes et sous stations électriques de la SNEL contre des inondations et des érosions qui souvent privent une certaine partie de la ville du courant électrique pendant ou après les pluies. (Funa, Makala et Kimwenza)

UCM gère les investissements du Volet Energie du projet KIN ELENDA appartiennent à la composante 1, sous-composante 1.1.d) « Résilience des infrastructures et des services énergétiques ».

Les investissements prévus dans le cadre du Volet Energie contribueront à la fiabilisation du service d'alimentation électrique en :

- Améliorant la résilience des infrastructures électriques contre les érosions et inondations,
- promouvant les nouvelles technologies solaires à travers (i) l'électrification des infrastructures sociales par système solaire, (ii) l'installation de l'éclairage public par énergie solaire sur les routes à construire et à réhabiliter ainsi que sur les places publiques sélectionnées afin de contribuer à la sécurité dans les quartiers et au développement d'un mécanisme de financement pour l'entretien et (iii) l'investissement dans un système d'énergie autonome pour l'Université de Kinshasa.

Les activités du Volet Energie appelées à faire l'objet de l'évaluation environnementale et sociale dans le cadre des présents termes de référence sont constituées des sous-projets suivants :

- Protection de 3 postes et de 3 sous-stations sous gestion de la Société Nationale d'Electricité ville (SNEL) de Kinshasa contre inondations et les érosions
- Electrification du site de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) par système solaire photovoltaïque
- Electrification au moyen de systèmes solaires autonomes des infrastructures de proximité dans la zone du projet (communes de Matete, Lemba, Kinsenso et N'djili)

(écoles, centres de santé, foyers de promotion sociale, bâtiments publics et voiries secondaires et tertiaires).

Travaux de protection des postes et sous-stations SNEL de Kinshasa contre inondations et les érosions

Les travaux protection des postes et sous-stations SNEL de Kinshasa contre les inondations et les érosions visent à améliorer la résilience des infrastructures électriques contre les érosions et inondations.

Consistance des travaux et emplacement des postes et sous-stations par commune.

N°	Site du projet	Travaux prévus
I.	Lutte contre les inondations	
1.1	Funa	- Rehaussement du mur ceinturant le poste de tous côtés - Curage de la rivière Funa dans son tronçon compris entre les ponts Sendwe et Poids Lourds - Rehaussement des murets bordant l'allée menant vers l'entrée du site - Démolition et reconstruction du pont Forgeron - Démolition du pont rail et construction des passerelles en Béton Armé de 2.50 m de largeur - Pose des vannes murales sur les deux buses de sortie et d'une porte étanche à l'entrée du poste et de deux autres portes étanches aux points d'entrée de la salle de commande - Travaux de réparation sur les caniveaux de drainage et de passage de câbles internes au site, et curage du caniveau traversant l'entrée du site - Exécution des travaux anti-affouillement au niveau des ponts Sendwe, Bokasa, Lumumba et Forgeron - Expropriation des maisons avoisinant le pont Lumumba sur la rive droite de la rivière Funa.
1.2	Masina	- Construction de deux voies d'évacuation des eaux : la 1ère voie par le Boulevard Lumumba, la 2^{ème} par le collecteur DM [80x100] qui part du poste jusqu'à la rivière Tshangu - Curage du caniveau sur le boulevard Lumumba et de la rivière Tshanga servant d'exutoire à ce caniveau - Construction d'un caniveau d'évacuation des eaux internes du site
1.3	Kinsuka	- Canalisation par buses enterrées sur 379 m avec regards de visite placés tous les 10 mètres - Pose du drain parcellaire en concassé 15/25 sur 10 cm d'épaisseur - Curage du caniveau principal sur la route principale

		- Remise en état du caniveau interne ceinturant le site - Construction d'un caniveau externe ceinturant la sous-station
II	- Lutte contre les érosions	
2.1	Poste et sous-station de Makala	- Incorporation de 2 chambres de chute sur le grand collecteur existant et son prolongement jusqu'à l'exutoire - Construction d'un caniveau d'évacuation des eaux de la sous-station vers le collecteur principal - Construction en prolongement du mur de soutènement longeant le poste - Construction et réhabilitation du mur en perré protégeant la sous-station.
2.2	Kimwenza	- Construction d'un réseau de caniveaux ceinturant la concession et aboutissant à un exutoire naturel ; - Construction d'un fossé de garde pour protéger la route d'accès existante - Construction en chaussée rigide de la deuxième route d'accès - Remblaiement des ravins existant dans le site

Travaux d'électrification de l'Université de Kinshasa par système solaire photovoltaïque et application des mesures d'efficacité énergétique

Objectif

Les travaux d'électrification de l'UNIKIN par système solaire photovoltaïque et application des mesures d'efficacité énergétique visent à investir dans un système d'énergie autonome pour l'Université.

Consistance des travaux

Les travaux à l'Université de Kinshasa portent sur l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 6 MWc et d'un système de stockage d'une capacité de 10 MWh connectée au réseau électrique.

Les travaux d'installation de la centrale comprendront les activités suivantes :

- Le nettoyage des surfaces, l'élagage ou la coupe d'arbre pour la libération de l'emprise
- La préparation des accès et leur entretien
- Les essais de sol éventuels
- L'excavation des sols ou le creusage des trous qui accueillera la fondation stabilisant le support métallique
- La réalisation complète des fondations en béton armé (socle)
- La construction des locaux techniques
- La réalisation complète des mises à la terre et la mesure des résistances de terre des supports.

- L'implantation de la centrale solaire qui consiste à l'encrage des socles qui supportent la structure métallique qui doit recevoir les panneaux solaires et toutes autres composantes de la centrale notamment les onduleurs les TGBT, les transformateurs et les cellules MT.
- Le nettoyage du chantier. Cette activité va consister à enlever tous les débris et les déchets et le démantèlement des installations provisoires

Travaux d'électrification des infrastructures de proximité (écoles, centres de santé, des foyers de promotion sociale, voiries secondaires et tertiaires et bâtiments publics)

Les infrastructures à électrifier concernent : 28 écoles, 51 bâtiments publics de quartier, 11 centres de santé, 2 centres de promotion sociale, 4 zones de santé.

Objectif

Les travaux visent à promouvoir les nouvelles technologies solaires à travers (i) l'électrification des infrastructures sociales par système solaire, (ii) l'installation de l'éclairage public par énergie solaire sur les routes à construire et à réhabiliter ainsi que sur les places publiques sélectionnées afin de contribuer à la sécurité dans les quartiers et au développement d'un mécanisme de financement pour l'entretien.

Consistance des travaux

Les travaux d'électrification d'infrastructures de proximité portent sur :

- Montage des structures métalliques sur les toits des écoles, bureaux des quartiers et centres de santé
- Pose des panneaux solaires
- Pose des batteries, onduleurs sur les structures adéquates
- Fixation des régulateurs de tension et d'intensité
- Tirage des câbles

Les kits solaires seront constitués de : panneaux solaires, batteries, régulateur, convertisseur et câbleries, tandis que leurs puissances et capacités seront mieux définis dans l'APS et l'APD. Ces kits solaires vont servir à :

- l'éclairage interne et externe
- la charge des téléphones portables
- l'utilisation des appareils informatiques
- la documentation des supports numériques en projetant les films et les vidéos en caractère didactique pour le centre de formation professionnelle
- la conservation des produits pharmaceutiques dans les centres de santé (vaccin, etc.).

En plus, des activités énumérées ci-haut, il y a lieu de noter que travaux d'infrastructures de proximité comprennent également les travaux d'installation des LED solaires d'éclairage public sur les voiries ciblées par le projet et leur maintenance ultérieure. Environ 26 km de voiries secondaires et tertiaires dans les communes de Lemba, Matete,

Kisenso et N'djili, dont les études environnementales et sociales seront préparées par la Cellule Infrastructures.

Signalons toutefois que le poste de Funa a été inondé et mérite une intervention d'urgence.

Après l'exposé, il y a eu quelques questions d'éclaircissements surtout en ce qui concerne l'impact du projet dans une bonne partie de la ville qui semble être oubliée.

Concernant les poteaux électriques, il y aura pour la population le moyen de charger les téléphones, c'est qui constitue une nouvelle innovation dans la distribution du courant dans la ville de Kinshasa.

La disparition des poches noires dans certains quartiers permettra la réduction des violences et criminalités.

II.3.1.3. b. Echanges avec la CEP-O

Dans l'après-midi, la même équipe s'est rendue auprès de la CEP-O pour la même activité qui était une séance de travail avec le Responsable de cette cellule. Signalons qu'il y a eu aussi à cette réunion, les délégués de la structure recrutée pour la zone A du projet : l'ONG CODELT.

Dans son exposé, le responsable de la CEP-O a présenté les réalisations faites et en cours dans le cadre du projet « Kin – Elenda ». En ce qui concerne les activités de la Cellule, il y a eu construction d'une nouvelle station de traitement d'eau sur le site d'Ozone (Achèvement du module 1 et construction du module 3). Et il y aura :

- Réhabilitation et protection des ouvrages et des équipements de la station de pompage et du site de captage de N'djili.
- Les grands travaux sur des conduites et distributions d'eau en aval du site d'Ozone desserviront plusieurs communes ;
- Réhabilitation du réseau
- Réalisation des branchements sociaux
- Construction de la station de traitement des boues de vidange qui aujourd'hui va se faire vers l'université de Kinshasa.

Pendant les échanges, les structures REEJER et CODELT voulaient bien avoir un chronogramme des activités et une cartographie des sites, mais cela n'était pas possible simplement parce qu'il n'est pas encore disponible.

II.3.1.2. c. Recommandations de ces deux agences

- Les deux consultants doivent concevoir des messages adaptés pour la sensibilisation de la communauté compte tenu du temps écoulé entre les études et la mise en œuvre du projet ;

L'UCM a demandé surtout au REEJER de voir vite comment faire la sensibilisation à FUNA. Il a insisté pour la documentation existante et a invité les ONG d'organiser le plutôt possible les séances de travail avec toutes les autres Agences d'exécution du projet.

La CEP-O a vivement encouragé les deux ONG à accentuer la sensibilisation sur :

- Un changement de mentalité auprès de ceux qui se servent frauduleusement de l'eau de la REGIDESO.
- De respecter les ouvrages de la REGIDESO.
- De signaler les cas de fuite qui coûte énormément chère et prive une bonne partie de la population en eau car cela réduit sensiblement la pression dans les conduites.

II.3.1.2. d. Les points forts

- La prise de contact avec les responsables de deux agences
- La disponibilité des responsables de ces agences pour avoir répondu à toutes nos préoccupations
- Les soucis de mutualiser les efforts pour la réussite du projet

II.3.4. Réunion avec l'Expert THIMO de la CI

Le REEJER et CODELT ont rencontré en date du mercredi 03 mai 2023, l'Expert de la CI en matière de THIMO. Etaient présents lors de cette réunion quatre staffs du REEJER, Cinq staffs de CODELT et l'Expert de la CI en charge de THIMO.

Cette réunion avait pour objet d'échanger sur le volet THIMO notamment, ce que c'est, son fonctionnement, ses exigences et conditions, les opportunités.

De ces échanges nous avons noté que « THIMO, est un nouveau concept dans la ville de Kinshasa hormis dans certaines provinces, c'est l'utilisation des hommes à la place des machines pour atteindre un résultat rapide. Depuis les années 50, le bureau international a constaté dans le pays en voie de développement, il y a un problème sérieux d'emploi, au lieu d'utiliser par exemple les engins pour réhabiliter les routes, on place l'homme qui peut faire le même travail pour lui permettre de résoudre certains de ses problèmes. .

Dans le cadre du projet « Kin Elenda », le concept THIMO va de pair avec la notion de sauvegarde où c'est l'homme qui est au centre. Autrement dit, un travail décent en respectant toutes les conditions y afférentes notamment celles relatives au contrat, aux équipements de protection individuelle (EPI); au respect de code de bonne conduite, au délai et au taux de paiement, au temps de travail.

Les THIMO dans le projet « Kin Elenda » prévoient de garantir l'exclusivité à travers une répartition de quota ciblant :

- 10% des femmes pour les gros travaux d'infrastructures (les infrastructures de proximité et de lutte antiérosive) ;
- 60% des femmes pour les travaux de balayage, curage des caniveaux, embellissement, ramassage des sachets, etc.
- 3% des personnes vivants avec handicap.

En ce qui concerne l'ingénierie sociale, elle prend en compte beaucoup de facteurs dans le cadre de travail social entre autre :

- L'infirmerie
- La crèche pour garder les enfants
- Les aspects liés au covid (santé et hygiène,)

Les recrutements se feront dans l'ère du projet, c'est-à-dire dans les quartiers environnants les chantiers.

La stratégie mise en place prévoit des séances de sensibilisation à travers de mégaphone, relais communautaire et des églises. Le message de sensibilisation fournira les informations relatives aux lieux, aux heures et aux jours des recrutements. L'âge requis est dans la tranche de 18 à 65 ans. Les recrutements se feront en deux phases :

La première étape prévue c'est l'enregistrement : Pour le recrutement c'est la DUAS (division urbaine des affaires sociales) qui s'en occupera, elle sera accompagnée d'une ONG qui sera bientôt recrutée par « Kin-Elenda » et sera chargée de sensibiliser pour l'ingénierie sociale dans tout ce qui est « THIMO », il y a un nombre limité donc le premier arrivé sera le premier à être enregistré ou servi jusqu'à la limite de nombre déterminé). Après l'enregistrement, il y aura un examen d'aptitude physique dans un hôpital de l'Etat préalablement identifié. .

La seconde étape c'est la loterie : cette dernière sera organisée à travers la mise en place d'une urne où chacun va choisir un jeton de manière aléatoire et le nombre sera limité enfin une liste sera affichée.

90 000 milles emplois seront créés dans trois ans, soit une moyenne annuelle de 30 000 emplois par an. Les travaux se feront par cohorte de quatre mois (soit trois mois de travail et un mois de formation certifiante).

II.3.5. Réunion d'entretien avec le Chef de Projet « Kin Elenda »- CI

REEJER et CODELT ont été reçus par le Chef de Projet « Kin Elenda », le mercredi 03 mai 2023. Entant qu'ONGs recrutées pour l'engagement communautaire, les besoins exprimés à travers la sollicitation de cet entretien se résumaient dans la connaissance des attentes particulières de la CI au regard de la mission nous assignée.

10 personnes ont pris part à cette réunion dont 4 staffs de REEJER, 4 staffs de CODELT et 2 staffs de la CI-projet « Kin Elenda ».

Au cours de ces échanges le Chef de projet « Kin Elenda » a résumé et souligné les attentes du projet par rapport au volet engagement communautaire en deux points ci-après :

1° amener la population Kinoise à s'approprier ce projet. En cas de préoccupation de leur part, cela doit être capté pour enfin trouver la solution ;

2° Il faut que les PP (bénéficiaires) assument leurs responsabilités : d'entretenir ce que le bailleur de fonds aura financé, de bien prendre soin des infrastructures même si le projet prend fin. La population étant actrice dans le dossier à tous les niveaux, les PP sont constituées non seulement de la communauté mais aussi des autorités au niveau de la ville.

Le Chef de projet a également présenté différentes situations illustrant les défis auxquels le projet fait face en termes non seulement de besoins, de dépassement budgétaire dans

les différents volets d'investissements, mais aussi de temps attaché aux exigences de procédures pour arriver à la matérialisation des réalisations prévues : *« Il serait mieux d'expliquer à la communauté que c'est depuis le 08 septembre 2021 que l'argent est disponible pour la mise en œuvre de ce projet, on prend du temps pour des raisons de transparence ».*

II.3.6. Réunion d'entretien avec l'INPP

Le REEJER a été reçu en date du 04 mai 2023 par le Sous-Directeur Technique chargé de projet à l'INPP. Les échanges ont porté sur les interventions de cette agence d'exécution du projet « Kin Elenda » et la mission d'engagement communautaire.

De cette réunion nous avons noté que l'INPP dans sa mission de renforcement des capacités des bénéficiaires à travers notamment la formation des formateurs, la formation des candidates et candidats recrutés par la DUAS et ceux travaillant dans les THIMO.

Trois types de formations sont ainsi prévus :

1. Au centre de formation situé à Limete 11^e rue Industrielle : accueillera les jeunes recrutés par le DUAS ;
2. Au centre de Maluku : la construction de ce centre débutera probablement au mois de septembre 2021. Ce centre organisera des formations de trois mois pour des jeunes hébergés.
3. Le centre mobile : les formateurs rejoindront les apprenants dans leurs lieux de travail (THIMO). Ce centre organisera des formations de 45 jours en différents métiers dont le carrelage, menuiserie, plomberie, conduite auto, etc. Par rapport à la formation en carrelage, les bénéficiaires seront des maçons certifiés, au cas contraire les apprenants concernés rejoindront le centre de Limete.

Le REEJER entrevoit échanger avec la DUAS pour s'informer sur les recrutements des bénéficiaires de formations prévues par l'INPP.

II.4. Formations reçues

Les staffs du REEJER ont participé à deux ateliers de formation sur les VBG et l'engagement communautaire.

II.4.1. Formation sur les VBG

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Kin-Elenda », les staffs du REEJER ont souhaité être suffisamment briefés sur ce projet avant de commencer les descentes sur terrain. C'est dans ce cadre que le mardi 04 avril, l'Expert de la cellule infrastructure sur les VBG (EAS/HS) a briefé tous les staffs du REEJER sur les VBG, précisément sur les EAS/HS. 19 staffs du REEJER y ont participé dont 7 femmes.

Dans son introduction, l'EVBG a signalé qu'aucun pays au monde ne peut se développer sans la participation effective des hommes, femmes, filles et garçons. Il a également insisté sur le fait que les VBG ne détruisent pas seulement la santé physique et mentale, mais elles détruisent également le tissu familial, social et économique.

Les activités qui seront réalisées dans le cadre du présent financement de la Banque Mondiale sont susceptibles d'aggraver les risques des EAS/HS.

C'est pourquoi tous les staffs des ONG partenaires œuvrant dans ce projet doivent être renforcés en capacités pour prévenir ces situations.

L'exposé de l'EVBG a porté sur les points ci-après :

- Définition des concepts : Violences basées sur le genre et ses formes,
- Le plan d'action VBG
- Le cadre juridique ou les instruments juridiques qui règlementent les VBG en RDC
- Présentation du plan d'atténuation, prévention et réponse à l'EAS/HS dans le cadre du projet

Le code de bonne conduite

Obligations de l'entrepreneur sur les VBG

Outils de prévention :

- La formation du personnel et changement de comportement ;
- La sensibilisation des communautés ;
- La formation sur la gestion de risques d'EAS/HS aux points focaux.

II.4.1. a. Définition des concepts : Violences basées sur le genre et ses formes

Parlant de la Définition des concepts, les violences basées sur le genre est une expression générique qui s'entend de tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes. Elles englobent les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. La VBG touche de manière disproportionnée les femmes et les filles au cours de leur vie et prend de nombreuses formes, y compris les abus sexuels, physiques et psychologiques. Elle se produit, parmi d'autres, au sein du foyer, dans la rue, dans les établissements d'enseignement, au travail, dans les champs agricoles et les camps de réfugiés aussi bien en temps de paix qu'en période de conflit et de crise.

L'Orateur du jour a ajouté que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 35 pour cent, ou une femme sur trois dans le monde a subi une forme de violence physique ou sexuelle dans sa vie. Malgré ce pourcentage élevé, la pratique a montré que la VBG est systématiquement sous-déclarée, par crainte de stigmatisation ou de représailles, la disponibilité ou l'accessibilité limitée des prestataires de service de confiance, l'impunité des auteurs, et le manque de sensibilisation aux avantages de la recherche de soins. Le personnel travaillant dans les zones de conflits et les contextes de crise prolongée devrait supposer que la violence basée sur le genre est en train de se produire, la traiter comme un grave problème et parfois mortel, et prendre des mesures pour réduire et atténuer les risques indépendamment de la présence ou de l'absence de 'preuves' concrètes.

Les grands travaux de génie civil du présent projet peuvent aggraver le risque de violences basées sur le genre exercé de différentes manières par un éventail d'auteurs dans les sphères publiques et privées. Il a cité quelques exemples, notamment la

prostitution, la jalousie des hommes, l'accès des femmes aux activités du projet avec des conditions...

La combinaison de tous ces facteurs peut accroître considérablement le risque de VBG et devrait être soigneusement examinée lors de la préparation et la mise en œuvre du projet.

C'est ainsi que la mise en place d'un mécanisme de gestion de plaintes liées à l'EAS/HS est impérieuse dans une stratégie globale visant à prévenir les risques d'EAS/HS et de contribuer à la lutte contre les inégalités qui sous-tendent et tolèrent l'EAS/HS en engageant le personnel du projet et les communautés affectées à l'éducation et programmes de changement de comportement. En même temps, elle fournira à Kin-Elenda une responsabilité éthique et sûre et un cadre de réponse au cas où la violence devrait se produire, de veiller à ce que les survivantes reçoivent les soins dont ils ont besoin et que les acteurs du projet savent quoi faire en cas d'incident.

Il sied de rappeler que l'orateur du jour a insisté sur le fait que la banque mondiale est prête à résilier son contrat pour un seul cas de violence sexuelle non dénoncé par les parties prenantes mais identifié par ses autres canaux.

II. 4. 1. b. Le plan d'action VBG

Nous retenons que le plan d'actions étant un document cadre, il prendra en compte les principes clés de la BM décrit dans le rapport de 2017 du groupe de travail sur la VBG qui considère que les répercussions qui résultent des violences basées sur le genre, l'exploitation, abus et le harcèlement sexuels reflètent une abrogation profonde de la responsabilité de toutes les parties concernées, y compris la Banque, d'assurer la sécurité, la dignité et le bien-être des communautés touchées. La prévention ou l'atténuation des risques liés aux projets d'exploitation et d'abus sexuels exige une interaction et une collaboration entre cinq groupes clés d'acteurs :

- des femmes et des enfants à risque, ainsi que d'autres populations vulnérables, dans les communautés où des projets financés par la Banque ont lieu;
- les collectivités qui peuvent jouer un rôle d'acteurs dynamiques de la gestion des risques dans l'élargissement du cercle de protection;
- les entrepreneurs et les consultants chargés de suivre les pratiques sociales et syndicales contractuellement prescrites qui préviennent les abus et la violence;
- les partenaires gouvernementaux aux niveaux central et local qui sont essentiels pour que des mécanismes de prévention et de responsabilisation de l'EAS/HS soient en place;
- Banque mondiale, qui peut mettre en place les politiques et les systèmes de prévention de tels incidents et jouer un rôle rassembleur pour faciliter les partenariats qui permettent à chacun de ces acteurs, y compris la Banque mondiale elle-même, d'assumer leurs rôles respectifs et leurs responsabilités pour protéger les femmes et les enfants contre les préjudices graves.

Objectifs du plan VBG

Le plan d'actions VBG vise trois objectifs :

1. identifier et évaluer les risques de VBG/EAS/HS, y compris au travers d'une analyse sociale et d'une évaluation des capacités et de la qualité de fournisseurs de services VBG, et prévoir des mesures d'atténuation dans la conception du projet.
2. Agir sur les risques de violence basée sur le genre en définissant et en mettant en œuvre des stratégies appropriées d'atténuation desdits risques et des mesures de suivi continu durant l'exécution du projet.
3. Répondre à tous les cas de violence basée sur le genre identifié, qu'ils soient liés au projet ou non, s'assurer que des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation (S & E) — qui répondent aux préconisations de la Banque en matière de sauvegarde et de notification de violence basée sur le genre — sont en place pour rendre compte de tels cas et en assurer le suivi.

II.4. 1. c. Cadre Juridique ou les instruments juridiques qui règlementent les VBG en RDC

L'Expert a cité les instruments juridiques suivants qui règlementent les VBG en RDC : La Constitution de la RDC, dans ses articles 12, 13 et 14, prône la nécessité de mettre en œuvre l'égalité des droits, des chances et des sexes entre les Congolaises et les Congolais, ainsi que l'obligation d'éliminer toutes les formes des violences à l'endroit de la femme dans la vie publique et privée. La mise en œuvre des dispositions constitutionnelles ci-dessus évoquées a nécessité la promulgation des lois suivantes :

- La Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais criminalise les violences sexuelles et alourdit les peines contre les auteurs ;
- La loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant ;
- La loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées, intégrant les questions du genre ;
- Le Code du Travail révisé, qui supprime l'autorisation maritale pour les femmes mariées à la recherche d'un emploi ;
- La Loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité (loi n°15/013 du 1er août 2015) ;
- La promulgation de la loi sur le code de la famille modifié et complété, intégrant la dimension genre (loi n° 16/008 du 15 juillet 2016).

II. 4.1.d. Présentation du plan d'atténuation, prévention et réponse à l'EAS/HS dans le cadre du projet

Les VBG constituant un domaine très sensible, la CI qui coordonne toutes les activités du projet « Kin –Elenda » a recruté un spécialiste VBG qui en assure la supervision et le suivi dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées au plan d'action VBG/EAS/HS.

Une ONG spécialisée sera aussi recrutée afin d'en assurer l'opérationnalisation sur terrain et surtout la mise en place d'un dispositif pour collecter les allégations liées aux violences basées sur le genre, l'exploitation, l'abus ainsi que le harcèlement sexuel.

II. 4.1. e. Le code de bonne conduite

L'Orateur du jour a parlé aux staffs du REEJER du Code d'éthique et de Bonne Conduite. C'est un document qui est au cœur des moyens que la Banque Mondiale met en œuvre pour bâtir et protéger sa réputation.

Nous avons compris qu'il est inspiré des principes de Responsabilité, de Respect et de Détermination. Tous ceux qui sont impliqués dans le projet sont obligés de signer et de respecter les principes énoncés dans le Code de bonne conduite.

Tout comportement fautif d'un ouvrier peut donner lieu à l'une des sanctions suivantes:

- Avertissement écrit ou blâme ;
- Mise à pied dans la limite de trois jours ;
- Mutation ou déclassement, à titre disciplinaire, sous réserve des dispositions du Code du travail Congolais ;
- Licenciement ;
- Licenciement sans préavis ni indemnité.

Les 5 éléments clés du Code de Bonne Conduite sont les suivants :

1. Responsabilité personnelle ;
2. Responsabilité vis-à-vis de la loi ;
3. Responsabilité vis-à-vis du travail ;
4. Responsabilité vis-à-vis de l'environnement de travail ;
5. Responsabilité vis-à-vis de l'Exploitation et de l'Abus Sexuel, ainsi que du Harcèlement Sexuel (EAS/HS)

L'orateur a insisté sur le fait que, la signature du code de bonne conduite est un engagement très fort que chacun prend, et qu'il doit respecter non seulement pendant la mise en œuvre ,mais même au-delà du projet . La violation de ce code même par un seul agent peut entraîner la résiliation du contrat qui lie l'organisation à la banque mondiale.

II.4.1. f. Obligations de l'Entrepreneur sur les VBG

Toute entreprise impliquée dans ce projet s'engage à s'assurer que le projet est mis en œuvre d'une telle manière à minimiser les impacts négatifs et les risques des VBG sur l'environnement local, sur les communautés, et sur ses travailleurs. Par conséquent, elle s'engage à créer et à maintenir un environnement dans lequel la VBG n'a pas de place, et où ils ne seront pas tolérés par tout employé, sous-traitants, fournisseurs, associés, ou représentant de l'entreprise.

II. 4. 1. g. Outils de prévention

L'Expert a parlé aux staffs de trois modes de prévention des VBG qui sont :

- La formation du personnel et changement de comportement ;

- La sensibilisation des communautés ;
- La formation sur la gestion de risques d'EAS/HS aux points focaux.

II. 4.2. Participation à l'atelier de formation sur l'engagement communautaire

L'atelier de formation sur l'engagement communautaire a été organisé dans la salle Roméo Golf dans la commune de la Gombe du 07 au 08 Avril 2023 à l'intention de deux structures REEJER et CODELT recrutées pour la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes dans les communes ciblées par le projet.

L'atelier avait pour objectifs :

- Mettre en œuvre de l'approche engagement communautaire et le PMPP pour « Kin-Elenda » ;
- Accompagner les communautés ;
- Mettre en place une vision collective en faveur des habitants de communes intéressées par le projet ;
- Encourager les PP à interagir, à partager les informations utiles ensemble avec la communauté ;
- Permettre aux personnes affectées par le projet de s'impliquer, rejoindre et participer aux activités du projet.

Cet atelier s'est déroulé sous une approche participative appuyée par des techniques d'animation comme le brainstorming, le travail en groupe et le jeu de rôle.

Au cours de cet atelier, des notions ci-après ont été abordées :

- La définition de l'engagement communautaire ;
- Les principes de base de l'engagement communautaire ;
- Les différents niveaux d'implications dans la communauté ;
- La Mobilisation des parties prenantes (le PMPP) ;
- La présentation de Plan de Mobilisation des parties Prenantes
- Les objectifs du PMPP ;
- Les types des parties prenantes ;
- La méthode d'engagement directe avec les PP ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Les rôles et responsabilités des parties prenantes ;
- La préparation ou planification d'une réunion avec la communauté ;
- Les obstacles potentiels à la participation ;
- Quelques documents de sauvegarde ;
- Les documents d'exécution d'application

II. 4. 2. a. la définition de l'engagement communautaire

La définition de l'engagement communautaire comme une implication et la participation dans l'intention de contribuer au bien-être de la communauté, a suscité quelques questions et réponses autour de l'engagement communautaire

Question 1 : Qu'est-ce qui vous intéresse dans l'engagement communautaire ?

Réponses des participants :

- Le contact, l'échange avec les communautés ;
- L'implication à la prise des solutions durables aidant à protéger la communauté et ses biens

- Le changement du manque d'éducation civique pour ne pas vandaliser les acquis du projet après chaque manifestation, s'approprier du projet pour sauvegarder les infrastructures mis en place par le projet.
- Renforcer, rajouter la valeur pour assurer les opportunités en dehors des infrastructures
- Dialoguer avec la communauté
- Interaction avec les bénéficiaires des acquis du projet et leurs participations et les pérenniser

Question 2 : Quelle a été votre expérience vécue sur le terrain pendant la mobilisation des communautés au cours d'un projet?

Réponses des participants :

- Pendant l'exécution d'un projet sur la restauration environnementale avec un focus de débroussement, grâce à un engagement communautaire d'une mobilisation locale et à l'écoute des besoins de la communauté, les résultats obtenus sont allés au-delà de l'attente partant de 0 à 100 hectares pour le débroussement ; cette marque de confiance a été une porte ouverte à plusieurs projets avec un bon financement.
- Non accès au terrain d'étude à cause du phénomène kuluna ;
- Par oubli de l'ordre de mission et par manque de communication et Courtoisie, toute une équipe de terrain a été chassée par le chef coutumier d'un coin d'étude.

Par ces exercices de partage d'expériences dans le travail de terrain, nous retenons que l'engagement communautaire est comme une porte d'entrée pour la réussite de la mise en œuvre du projet. Il exige donc une interaction en vue d'éviter le manque de collaboration et refus du projet dans la communauté. Cela nécessite la présence des mobilisateurs sur terrain pour recueillir toutes les informations nécessaires.

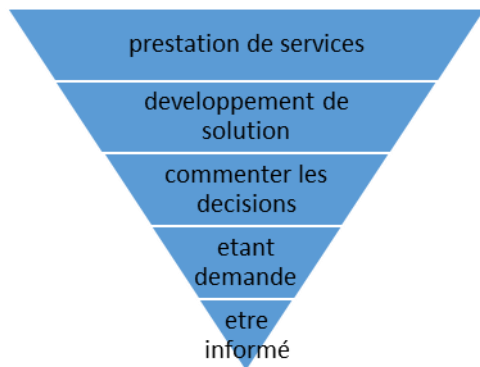
II. 4. 2. b. Les principes de base de l'engagement communautaire

Les principes de base de l'engagement communautaire énumérés sont les suivants:

- Veiller sur la participation de toutes les couches de la communauté
- Appliquer une bonne communication
- Tenir compte de l'inclusion sociale, la transparence et la précision de ce qui doit être fait,
- Collaborer dans le respect de la redevabilité,
- Eviter d'inventer les choses,
- Tenir compte de l'approche de proximité qui permet de développer un climat de confiance
- Cultiver le sens d'écoute, d'intégrité, d'inclusion sociale, de responsabilité, de confiance' autonomisation et d'appropriation.

II. 4. 2. c. Les différents niveaux d'implications dans la communauté

Parlant de différents niveaux d'implications dans la communauté présentés sous forme d'une pyramide renversée, chaque niveau est lié à son principe de base.



II. 4.2. d. La Mobilisation des parties prenantes.

Le PMPP constitue un outil important dans le cadre du projet « Kin-Elenda ». A travers cette mobilisation plusieurs stratégies sont développées dans l'objectif d'aller vers la communauté et captiver son attention en vue d'une appropriation.

II.4.2. f. Présentation du PMPP

Pourquoi le **PMPP** ? Elle a été conçue pour engager les parties prenantes à mobiliser la communauté aux différentes activités du projet. Il s'avère difficile aujourd'hui de parler de la réussite du projet sans l'accord et participation de la communauté favorisant son propre développement, car la communauté est donc sensée accompagner le projet jusqu'à la réussite et penser même à la pérennisation des activités du projet.

Tous les projets financés par la Banque Mondiale doivent adhérer à cette exigence dans son cadre environnemental et social ; le PMPP dans sa norme n°10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes.

À ce niveau, il faut comprendre que la mobilisation et l'information sont deux faces d'une même médaille ; il est donc impossible d'aller vers la mobilisation communautaire sans maîtriser la communication qui doit être gérée de manière efficace. Une bonne mobilisation des PP peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets et renforcer l'adhésion à ces derniers.

II. 4. 2. g. Objectifs du PMPP

Le PMPP a pour objectifs :

- Etablir une approche systématique de mobilisation des PP qui permettra d'identifier ces derniers, de nouer et maintenir le contact;
- Etablir la durabilité, la pérennisation et la soutenabilité des infrastructures pendant la phase d'exploitation du projet tout en tenant compte du développement des opportunités socio-économique dédié à la maintenance, sécurisation et expansion des infrastructures réhabilitées ou construites par le projet ;
- Evaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des PP et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et de sa performance globale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- S'assurer que les PP reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effet.

II. 4. 2. h. Types des parties prenantes

Notons qu'il y a deux types des parties prenantes concernées :

1. Institution de l'Etat : le gouvernement et les services de l'Etat
2. Autres parties prenantes : CLD, les personnes vivant avec handicap, les

Vulnérables, organisations locales au niveau des quartiers et communes et Les ONG.

II.4.2. i. Méthodes d'engagement direct avec les PP

Il y aura des réunions (Focus groupe), de discussion, Forum, consultation communautaire, site web du projet, communication régulière en langue Française et Lingala, supports d'information à travers les dépliants, une E-newsletter, des fiches pour les succès stories et leçons apprises.

II.4.2. j. Mécanisme de gestion des plaintes

Les travaux d'investissements prévus dans le cadre du projet « Kin-Elenda » peuvent de plusieurs manières impacter la vie des riverains en terme de préjudices :

- Impacts sociaux pendant les travaux : occupation temporaire de terrains privés, santé des communautés riveraines, restriction d'accès aux commerces, abattage d'arbres fruitière etc.
- Impacts environnementaux : dégagement des poussières, nuisances sonores et olfactives, vibration dégradation du cadre de vie, des paysages etc.

Exercices pratiques

Les participants se sont repartis en trois groupes pour faire des exercices de simulation (jeu de rôles) :

- **Premier groupe** : comment développer un engagement communautaire auprès de la population de Mpasa pour libérer cet espace qui fait partie du projet ?
- **Deuxième groupe** : Kimwenza est un site où habitent les jésuites qui ont construit des écoles et universités et ce site est en même temps habité par la communauté avec laquelle ils sont en conflits. ; un problème d'érosion s'y pose en aval mais par manque de collaboration entre les différentes parties concernées dont le bourgmestre de Mont-Ngafula, la hiérarchie de la communauté des Jésuites et l'entreprise chinoise travaillant sur le site, le problème tend à s'accroître. Comment un mobilisateur de la communauté peut les engager à résoudre ce problème et à gérer toutes les plaintes ?
- **Troisième groupe** : quelques membres de la communauté vont porter plainte afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits

Commentaires : Dans les jeux des rôles, les participants ont simulé les situations qu'on rencontre effectivement sur terrain. Leur rôle en tant que « Kin ELENDA » exige une bonne capacité de communication en Lingala (langue locale) et aussi un sens de gestion des conflits. Il doit bien nuancer l'apport des partenaires techniques et financiers. Cependant le mobilisateur doit éviter de faire trop des promesses à la communauté pour ne pas créer, désespérément des attentes, susceptibles de bloquer le projet dans le futur.

II. 4. 2. k. Techniques et moyens de communication

Les formateurs ont insisté sur les techniques et moyens de communication à employer dans la communauté pour faire bien passer l'information car une mauvaise communication peut limiter la réussite d'un projet, de développement.

La technique sera orientée vers une communication radiophonique et ou téléphonique, cependant, il faudra choisir les médias influents où les communiqués seront diffusés dans toutes les langues possibles. ; Les consultants ont fait les choix des chaînes influentes pour s'assurer de la redevabilité de l'information auprès de la communauté.

Au niveau local, il sera question de faire des sensibilisations porte à porte avec des messages bien définis et clairs tout en utilisant les moyens suivants :

- Crieurs publics : Ces crieurs sont très efficaces pour la large diffusion des informations en langue locale, ils sont beaucoup plus utilisés par les notables de rues et avenues ;
- Recours aux Boîtes à image car elles permettent de transmettre les messages à travers les images et touchent les cibles et même non alphabétisés.

Les méthodes et techniques de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées et aux thèmes abordés.

Que dire à la communauté pour attirer son implication au projet « Kin-Elenda » ?

« Le projet Kin-Elenda **est nôtre** », car il détermine une implication effective de la communauté étant donné que cette dernière est bénéficiaire directe de ses réalisations. Notons que l'exécution des activités sur terrain est allée d'une histoire participative dans ce projet, c'est ainsi qu'il exige un discours convaincant afin de faciliter l'adhésion de la communauté au projet. **« Votre préférence est d'avoir des rues impeccables ; c'est donc votre choix.**

Faire disparaître les érosions dans vos rues et quartiers est votre plus grand désir, voilà pourquoi nous allons nous mettre en action pour y remédier, ce projet est donc une réponse à nos consultations. Voilà pourquoi nous disons qu'il est nôtre ». Des tels discours peuvent aider les parties prenantes à s'impliquer au projet lors des séances de sensibilisation.

Tenant compte des coutumes dans la communauté, l'allocution « Notre projet » prime dès le départ car elle nous permet de gagner la confiance et la sympathie des communautés qui vont nous écouter et qui vont faire des activités du projet leurs acquis.

Après cette discussion sur les moyens et techniques de communication, il a été rappelé aux participants les principes d'une tenue des réunions dans la communauté soit la consultation des parties prenantes. Les consultations seront organisées dans les différentes zones d'intervention du projet selon l'identification des parties prenantes et thématiques à débattre.

Il sera question d'organiser des discussions séparées en petits groupes (homme / femme) dans un lieu facilement accessible, ce qui permet à chaque cible de s'exprimer librement car leurs besoins ne sont pas identiques.

II.4. 2. I. Rôles et responsabilités des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont des acteurs clés qui sont capables d'impacter la réussite d'un projet. La gestion de leur engagement est la porte de conduite au changement réussi. Il est donc nécessaire d'instaurer une relation constructive et pérenne entre les parties prenantes du projet.

La participation des parties prenantes comprend les éléments suivants :

Identification → restitution → planification → mises en œuvre → gestion des plaintes.

Il est important de documenter les informations pertinentes concernant les rôles des parties prenantes, leurs pouvoirs et intérêts, leurs contributions, leurs besoins et attentes, ainsi que les actions de communication à mener en vue d'obtenir leurs engagements. Pour une meilleure planification des approches appropriées incitant l'implication des parties prenantes, il faut tenir compte de leurs exigences, attentes, intérêts et impact sur la réussite du projet.

Selon la Norme n°10 du cadre environnemental et social de la BM, nous retenons qu'il est nécessaire d'évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ; Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir etc.

Cette norme 10 du cadre environnemental et social de la BM est la plus avantageuse et doit être bien maîtrisée et surtout comprise car elle est la base des principaux objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes et permet de partir du niveau actuel d'engagement des parties prenantes pour définir le niveau souhaité.

II. 4. 2. m. Préparation ou planification d'une réunion avec la communauté.

Elle exige ce qui suit :

- Connaitre sa cible : avec qui tenir la réunion
- Bien définir son objectif : préparer les questions du départ
- Préparer les messages précis à donner
- Bien choisir le lieu : il faut un endroit facilitant l'accessibilité
- Se rassurer de la participation effective des invités
- Tenir compte du jour d'envoi des invitations
- Répartir les tâches avant le début de la réunion
- Bien préparer les outils de la réunion
- Exigences de transport
- Interprétation et besoin en langue de signe
- Une communication au préalable et sensibilisation
- Démontrer que vous êtes au cours de la réunion, poser plusieurs questions, enfin de susciter l'intérêt de la communauté, écouter plus et commenter de moins en moins.

II.4. 2. n. Obstacles potentiels à la participation

Les obstacles à la participation peuvent être :

- La volonté des leaders communautaires d'inviter des groupes socialement exclus ;
- La fatigue de consultation ;
- Les lacunes dans l'information ou manque de communication préalable ;
- L'analphabétisation ;
- L'isolement aux sites communautaires difficiles à atteindre.

II. 4.2. o. Quelques documents de sauvegarde

- Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)
- Cadre politique de réinstallation (CPR)
- Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)
- Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- Plan d'action de violence basée sur le genre (VBG)

- Plan d'engagement environnemental et social (PEES).

II. 4. 2. p. Document d'exécution d'application

- EIES : étude d'impact environnemental et social
- PGES : plan de gestion environnementale et sociale
- PAR : plan d'action de la réinstallation
- PGD : plan de gestion de déchet

II. 4. 2. q. Points forts

- La participation effective de tous
- La méthodologie adaptée aux participants
- La souplesse et l'aspect dynamique des formateurs a permis à tous les apprenants de participer.

II. 4. 2. s. Leçon tirée

L'approche de l'engagement communautaire réside dans l'écoute ; plus vous écoutez, plus vous creusez sur les besoins de la communauté. Il y a des moments où il faut parler, il y en a aussi où il faut répondre et ce qui est plus important c'est de poser des questions afin de faire ressortir les besoins de la communauté.

II.5. La réunion avec les autorités politico-administratives locales

En date du 05 et 07 / 04 / 2023, l'Equipe du REEJER a effectué une descente d'échanges auprès de quelques autorités politico –administratives des communes impliquées dans le projet « Kin Elenda ».

Quatre groupes ont ainsi été constitués pour rencontrer ces autorités afin de leur présenter des civilités, expliquer la mission d'engagement communautaire portée par le REEJER et distribuer les invitations pour la grande réunion du 12 avril 2023.

Toutes les treize communes ont été parcourues. C'est soit le Bourgmestre, soit le bourgmestre adjoint, soit le secrétaire ou les conseillers de ces autorités qui ont été rencontrés.

Les échanges ont généralement porté sur la mission de mobilisation des parties prenantes, les rôles prépondérants de ces autorités dans l'accompagnement et l'accomplissement de cette mission. Leurs implications ont été partout sollicitées.

Points forts

- La disponibilité des bourgmestres et bourgmestres adjoints rencontrés
- La cohérence et complicité de l'équipe lors des interventions
- La patience et la sérénité face aux lenteurs administratives
- La mobilité de l'équipe
- La distribution effective des invitations dans les différents services de l'administration

Point faible :

- Dans certaines communes, ni le bourgmestre ni le bourgmestre adjoint n'avait été rencontré pour de multiples raisons. Seuls leurs collaborateurs ont été présents (Chefs de bureau).

II. 6. Outils de communication pour le lancement et la mise en œuvre des activités d'engagement communautaire dans la zone B du Projet.

L'Expert en communication du REEJER a travaillé en étroite collaboration avec le Chargé de Communication de la CI dans le cadre de la préparation de la grande réunion de démarrage de la mission de mobilisation des PP. Ce travail avait tourné autour du choix des textes de la Banderole et prospectus qui visent une sensibilisation efficace. Seul le logo de « Kin Elenda » avait été recommandé et deux messages ont été choisis dont l'un en français et l'autre en lingala :

« PROJET KIN ELENDA
Ensemble pour faire de Kinshasa une ville où il fait beau vivre »

« PROJET KIN ELENDA
Ezali ya biso toyeba yango pe tomipesa na yango »

Les banderoles ainsi conçues ont été affichées et les prospectus ont été distribués aux participants qui ont pris part active à la réunion du démarrage.

II. 7. Réunion de lancement des activités d'engagement communautaire par le REJEER

Le REEJER en collaboration avec la CI et la CDUK a organisé en date du 12 avril 2023, la grande réunion de démarrage de la mission de MPP du projet PDMRUK. Cette activité a été organisée dans la grande salle « Biso Bana » du REEJER sise sur l'avenue Busumelo n°78 (réf : Paroisse christ Roi croissement Assossa), à Kinshasa. Les 213 personnes y ont pris part dont 59 femmes et 154 hommes qui ont inscrit leurs noms sur les listes des présences, soit 28% des femmes. Les participants étaient constitués des représentants des agences au projet : CI, UCM, CEP-O, CDUK, INPP ; les leaders étatiques : Bourgmestres et/ou leurs adjoints, chefs des quartiers, chefs de rues, chefs de la police, chefs de services sociaux, service de Genre famille et enfants, service de la jeunesse, service de développement communautaire communaux ; les leaders religieux ; les acteurs communautaires : Associations des jeunes, des mamans, des personnes vivant avec handicap, ONG de protection des enfants vulnérables, Médecins chefs des zones.

Quatre intervenants ont animé cette réunion avec des contenus ci-après :

1. Le mot de circonstance du REEJER lu par un membre de son Conseil d'Administration ;
2. La présentation du projet « Kin Elenda » par son Chef de projet représentant le Coordonnateur de la CI ;
3. La présentation sur l'engagement communautaire par l'Expert en Engagement Social et Communautaire ;
4. Le mot de clôture par le Coordonnateur de la CDUK représenté par le Directeur Technique de cette cellule.

II. 7. 1. Le mot de circonstance du REEJER

Le REEJER par son mot de circonstance lu par un membre de son Conseil d'Administration, a exprimé sa détermination à l'accomplissement de la mission lui

assignée dans le cadre du projet « Kin Elenda ». Il est revenu sur l'importance de l'engagement communautaire, ses objectifs, les activités prévues dans ce cadre.

La grande réunion de démarrage était organisée en vue d'informer le grand public sur l'emprise et la portée de la mission d'engagement communautaire dans la Zone B du projet Kin Elenda et de solliciter auprès des invités, l'accompagnement effectif de cette mission.

Le REEJER a fini son mot en ces termes « nous vous tendons donc la main et vous garantissons de notre collaboration significative pour l'aboutissement heureux de cette mission »

II. 7. 2. La présentation du projet « Kin Elenda » par son Chef de projet représentant le Coordonnateur de la CI.

Le Chef du projet « Kin-Elenda » dans sa présentation a pris en compte tous les aspects avec des exemples précis de quelques réalisations du projet.

De cette présentation nous avons retenu que le projet « Kin-Elenda » est un projet du Gouvernement Congolais, conçu pour le développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa. Ce projet a reçu un appui financier et technique de la Banque Mondiale dont l'accord de financement a été signé en mai 2021 alors qu'il est entré en vigueur au mois de septembre de la même année.

Les ressources liées à ce projet sont disponibles d'un montant de 500 millions de dollars américains dont la moitié de financement a été donnée sous forme d'un prêt et une autre moitié sous forme de don. Le projet vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées en vue d'améliorer l'accès aux infrastructures publiques, services et opportunités socio-économiques ainsi que la gestion urbaine à Kinshasa, par exemple le besoin en eau et électricité. Il couvre le bassin versant Est-ouest de la rivière de N'djili en amont du boulevard Lumumba dont la zone cible d'intervention concerne 4 communes en l'occurrence, Lemba, Matete, Kisenso et N'djili.

Le projet a plusieurs groupes d'acteurs pour la mise en œuvre des différentes activités à savoir :

- les comités d'orientation stratégique (COS) présidé par le Ministre d'Urbanisme et d'habitat, co-présidé par le Ministre des travaux publics et aménagement des territoires (ITP).
- un comité opérationnel présidé par le Gouverneur de la ville de Kinshasa,
- Les 5 agences d'exécutions dont : la CI qui a la charge de la coordination globale des activités, la CDUK, la CEP-O / REGIDESO, l'UCM, et L'INPP.

Le Projet KIN ELENDA est subdivisé en quatre composantes et leurs sous composantes :

- **La composante Infrastructures et services résilients** avec comme sous-composantes : service de base à l'échelle de la ville et l'amélioration des quartiers.
- **La composante relative aux communautés inclusives et résilientes** avec comme sous composantes : l'inclusion socio-économique, aménagement urbain et gestion du foncier ainsi que la gouvernance locale.
- **La composante de la gestion des projets et**
- **La composante du mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle.**

II. 7. 3. La présentation sur l'engagement communautaire par l'Expert en Engagement Social et Communautaire.

La troisième intervention a été faite par l'Expert en Engagement social et communautaire (EESC) de la CDUK. Après avoir remercié le Chef de projet pour la présentation dudit projet avec des réalisations concrètes sur terrain depuis le lancement officiel, il a focalisé son intervention sur le PMPP mis en place pour l'identification des acteurs de mise en œuvre ainsi que leur rôle d'intervention dans la mise en œuvre des activités.

Il a renchéri que l'objectif du projet est de renforcer en capacité les institutions dans la gestion de la ville, d'améliorer l'accès aux infrastructures publiques et services et d'augmenter les opportunités socio-économiques pour essayer de répondre tant soit peu aux problèmes qui se posent dans la Ville de Kinshasa.

Allant dans le même sens que le chef de projet, il a signalé qu'en dehors de 4 communes pilotes ciblées dans le cadre d'exécution des activités dans la zone A, il y'a d'autres communes bénéficiaires des investissements du projet et qui sont également considérées comme parties prenantes.

Il a par ailleurs expliqué la présence du REEJER comme l'un de deux consultants et acteur de développement ayant été recrutés pour exécuter un certain nombre d'activités dans le cadre de la MPP. La zone d'intervention du projet étant devenue plus large, (allant au-delà de quatre communes), une structure ne pourrait répondre aux attentes du projet ; voilà pourquoi la zone a été géographiquement subdivisée en deux (la zone A et la zone B).

En ce qui concerne le PMPP, il a été rappelé qu'il a donc pour objectif de parvenir à une approche qui soit systématique et de parvenir à une collaboration qui soit ouverte et transparente vis-à-vis des parties prenantes ; la mobilisation des PP doit être effective en vue de mener et de maintenir des relations constructives et systématiques. Pour parvenir à faire adhérer la population aux activités du projet, il faut qu'elle soit informée afin d'assurer la durabilité et la pérennisation des infrastructures publiques réhabilitées ou construites.

Il y'a plusieurs groupes des PP tels que le Gouvernorat, les institutions, les ONG, les Associations, les personnes vivant avec handicap, les personnes vulnérables, femmes commerçantes, les collecteurs des déchets, etc.

Par rapport aux méthodes d'engagement communautaires, que des personnes influentes et compétentes soient formées, qu'elles soient capables de sensibiliser la population sur les activités du projet, conduire des réunions, des focus groupes auxquels les gens peuvent discuter autour d'une thématique en vue de permettre à chacun de s'exprimer librement, de présenter ses attentes. On peut également recourir à des forums et des consultations populaires. Ces personnes qui vont sur terrain doivent être capable de bien communiquer en langue locale se faire accepter.

Le PMPP contient deux parties :

- la mobilisation communautaire et
- le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

II. 7. 4. Le mot de clôture par le Coordonnateur de la CDUK représenté par le Secrétaire Technique de cette cellule.

Au nom du Gouverneur de la ville de Kinshasa et du Coordonnateur de la CDUK, le Secrétaire Technique de la CDUK a pris la parole pour clôturer l'activité. Mais avant cela, Il s'est exprimé en ces termes « nous remercions tous les participants de cette activité de PMPP dans le cadre du projet « Kin-Elenda ». Je voudrai attirer l'attention de chacun à s'impliquer affectueusement dans la mise en œuvre du projet « Kin-Elenda », pour qu'ensemble nous puissions faire de Kinshasa une ville résiliente que possible. C'est notre défi, nous devons en tant qu'habitants de Kinshasa nous impliquer dans l'amélioration de notre condition de vie, c'est le prix à payer pour arriver à notre développement. Ne pensons pas que les gens viendront sous d'autres cieux pour nous venir en aider si nous ne nous prenons pas en charge. C'est pourquoi dans le cadre de ce projet ; nous voulons effectivement nous assumer dans toutes les étapes du projet pour que « ezala bord na biso » (que ça soit notre affaire), on a toujours dit : « ce qui est fait pour moi, sans moi, est considéré comme étant contre moi ». Nous ne voulons pas arriver à cette situation, mais nous voudrions que « *Biso to identifier, tolanda mise en œuvre nango to assumer entretien nango pe ko perenniser yango* » (*nous identifions, nous suivons sa mise en œuvre, nous l'entretenons et nous assurons sa pérennisation*).

II. 7. 5. Echange entre les représentants des agences d'exécution du PMPP et les participants.

Après toutes les brillantes présentations du projet, les participants ont posé quelques questions de compréhension ci-après :

N°	Composante /Volets	Questions des participants.	Réponses des agences d'exécution.
01	Infrastructures et services résilients.	- Vous avez parlé de la construction de la maison communale de N'djili, mais pourquoi ne pouvez-vous pas également construire une maison communale pour la commune de Ngaliema qui est dans un état de délabrement très avancé ? - Avez-vous pensé au problème de changement de mentalité et de l'égoïsme? (Homme)	- Comme nous le savons, tout projet est défini dans le temps et dans l'espace malgré la multiplicité des problèmes qui doivent être résolue petit à petit. Le CP vient de le dire qu'aujourd'hui nous parlons de « Kin-Elenda » tandis qu'il y a aussi d'autre projet du Gouvernement qui seront là dans le but d'améliorer le niveau de vie de la population Kinois. Sachons que la maison communale de Ngaliema n'est pas oubliée mais pour l'instant les ressources ne sont pas encore disponibles. - Le changement de mentalité fait partie de l'objectif visé par le projet. Quand on parle d'enclencher d'une transformation progressive en milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées ; cette expression fait allusion du changement de mentalité et de comportement. Ce qui fait qu'à travers les activités de sensibilisation qui vont faire en sorte que nous puissions changer de mentalité dans la perspective de pérenniser les infrastructures publiques qui seront misent en place par le projet « Kin-Elenda. (Réponse Chef de projet).
02	La zone cible d'intervention, le bassin versant Est-ouest de la rivière de N'djili.	- Quelle est la raison de votre choix sur les 4 communes ciblées, j'ai remarqué dans presque tous le projet du Gouvernement, s'il faut faire des grands travaux d'infrastructures publiques c'est toujours la partie Est-Ouest de la ville de Kinshasa qui bénéficie plus que la partie	- Nous pensons que toute la ville de Kinshasa a de problème des érosions. Par conséquence, pour les résoudre, nous devons commencer quelque part. Ce projet a un budget de 500 millions de dollars Américains dans sa première phase, cela ne permettra pas de tout résoudre. Il y'aura encore d'autre projet du Gouvernement. En ce qui concerne le projet « Kin-Elenda », nous avons concentré les efforts dans le

N°	Composante /Volets	Questions des participants.	Réponses des agences d'exécution.
		du Centre. Par exemple les communes de Makala et Selembao ont aussi de problème d'érosion. Et au niveau de la rivière FUNA ? (homme)	bassin versant de la rivière N'djili. Néanmoins, il y a un réservoir qui sera construit dans la commune de Makala dans la cadre de ce projet. (Réponse Chef de projet).
03	Composante B	- Pourquoi la zone B a plus de communes par rapport à la zone A ? (Femme)	- Le nombre de communes n'empêche pas à réaliser les activités qui sont prévues, que cela soit dans la zone A ou dans la zone B. Plusieurs communes de la zone B seront traversées par des infrastructures qui sont mis en place, d'où il y a nécessité qu'ils soient pris en compte par le projet. Exemple des canaux d'eau de site Ngaliema qui doivent passer par plusieurs communes, les membres de communautés doivent être informés pour mieux les protéger. Les taches sont presque les mêmes dans toute les deux zones. (Réponse EESC)
04	Infrastructures et services résilients. Volets : Amélioration des quartiers.	- Dans d'autres lieux on pense à créer des nouvelles cités pour la population. Tout à l'heure, vous avez parlé des nouvelles routes tandis que nous vivons dans le confinement. A la place des nouvelles routes, ne peut-on pas construire des nouvelles cités ? (homme)	- A travers ce projet, il y a des études qui se font en vue de mettre en place un plan de réaménagement de l'environnement qui donnera des réponses à la création des nouvelles cités.
05	Volet gestion des déchets solides.	J'ai entendu dire que la gestion des déchets sera faite à Maluku du côté habitat. Avez-vous tenu compte de dégâts environnementaux que ça peut causer et qu'est-ce que le projet prévoit par rapport aux normes environnementales à respecter ? (homme).	- Dans la commune de Limete, le projet avait souhaité de construire une station de traitement des boues de vidange (STBV) mais lors des consultations de la population du quartier Mombele, les gens ont refusé à cause des mauvaises odeurs et cela a causé un frein d'investissement dans ce quartier. Pour le moment à Kinshasa, nous n'avons aucune (STBV), mais dans le cadre de ce projet, nous allons construire une (STBV) qui répondra aux normes environnementales. (Réponse EESC)

N°	Composante /Volets	Questions des participants.	Réponses des agences d'exécution.
06	Durée du projet.	- Le projet va durer combien d'année ? Est –ce la commune de Kalamu est reprise dans la zone B ? (homme).	- Le projet a commencé depuis 2017, il y'a eu des études qui se sont faites et continues à être faite dans certain secteur. Le projet est du Gouvernement, exécuté au niveau de la ville. Les consultations ont commencé dès la période de l'identification des besoins auprès des bénéficiaires, l'adhésion des PP et jusqu'à la mise en œuvre. C'est à ce titre que nous voulons que vous puissiez adhérer à la démarche en vue de sa pérennisation. C'est un projet de 5 ans à partir de sa mise en œuvre et prend fin le 31 juillet 2026. Pour votre information, nous avons installé un comité local dans la commune de Kalamu. Nous avons entamé la phase expérimentale de six mois de mise en œuvre. (Réponse EESC)
07	La zone cible d'intervention, le bassin versant Est–ouest de la rivière N'djili.	- Vous avez parlé du bassin de la rivière N'djili. Je vous signale qu'il prend en compte aussi la commune de Limete au quartier Kingabwa. Ce quartier subit les inondations entre autre de la rivière N'djili. Pourquoi n'avez –vous pas aussi pris en compte cette partie ? (femme).	- Le projet « KIN-ELENDIA » prend en compte le bassin versant Est–ouest de la rivière de N'djili dans la partie située en amont du boulevard Lumumba. Tandis que la partie en aval est prise en compte par un autre bailleur qui est l'Agence Française de développement (AFD). C'est un projet qui va lutter contre les érosions, inondation, curage de la rivière N'djili aux quartiers Ndanu, Salongo et Abattoir du côté de la commune de Masina. Dans cette commune de Limete, la rivière FUNA est pris en compte par les activités de curage et cela va impacter Kalamu et Barumbu.
08	Phase études du projet	- Pourquoi n'avez-vous pas consulté la population en amont de la mise œuvre du projet ? - Vous parlez du montant de 500 millions de dollars Américains octroyés au projet KIN-ELENDIA. Avez-vous pensé à associer aussi les comités locaux à la gestion de ces ressources ? (homme)	- Les consultants qui ont été recrutés, ont consulté la population à la base et au niveau des Bourgmestres. Il est vrai que les activités de PMPP ont pris un peu de retard. REEJER et CODELT ont l'obligation de communiquer à la population de manière permanente et efficace. Par rapport à la gouvernance, il y a une procédure que nous suivons de la BM, c'est-à-dire, nous soumettons une requête à la BM et elle met les ressources à notre disposition.

N°	Composante /Volets	Questions des participants.	Réponses des agences d'exécution.
			(Réponse EESC)
09	Volets : Amélioration des quartiers	- Plusieurs mamans qui plantaient des légumes au niveau de Saïo dans cette commune de Kasa-vubu ont été expulsées sans leur donner un autre endroit. Que prévoit le projet « KIN-ELENDIA » à ce sujet ? (homme).	- A ce jour, nous sommes dans un processus de la décentralisation administrative qui veut dire le partage du pouvoir. Le Gouvernement central a cédé une partie de son pouvoir au Gouvernement provincial, ce dernier a cédé à l'autorité territoriale et commune. Il faut avoir également une décentralisation financière pouvant vous aider à mieux accomplir vos tâches. Au niveau de la ville, il arrive de fois les choses se font au niveau provincial sans que le niveau central le sache, c'est pourquoi dans le cadre de ce projet nous voulons que tous ces amalgames prennent fin. Nous avons un plan directeur de transport qui décrit le processus de construction des routes. A ce jour, les gens construisent partout. Ce projet pilote nous a doté des outils de planification d'aménagement de chaque commune en vue de contrôler l'urbanisation de la ville et permettre de réserver certains endroits pour les maraîchères. Compte tenu des problèmes qui se posent dans la ville de Kinshasa, les 500 millions ne peuvent pas résoudre tous les problèmes. Nous allons identifier les problèmes ensemble. Si les réponses que le projet va donner sont satisfaisantes, nous allons les dupliquer progressivement dans toute l'étendue de la ville. Nous ne savons pas réunir tout le monde à la fois. C'est pour quoi, comme vous êtes là vous devez relayer le message du projet « KIN-ELENDIA ». La commune responsabilise le quartier, et le chef de quartier responsabilise les notables, ce dernier voit le chef de rue et celui-ci au chef des ménages. Le projet du Gouvernement est notre projet, dans la mesure où nous contribuons à la mobilisation des recettes de la caisse de l'état à travers les impôts que nous payons. (Réponse du Secrétaire Technique CDUK).
10	relative aux communautés inclusives et résilientes	- Quelles sont les méthodes que vous avez prévues dans nos communes pour lutter contre les violences basées sur le Genre ? (femme).	
11	Infrastructures et services résilients.	- Pourquoi ne pensez-vous pas construire des nouvelles routes dans les quartiers reculés de Mont Ngafula ? (homme)	
12	relative aux communautés inclusives et résilientes	- Qu'avez-vous prévu en terme d'activités de manière concrète dans les autres communes hormis les communes ciblées ? et comment sont –elles regroupées par communes ? (femme)	
13	relative aux communautés inclusives et résilientes	- Nos réunions seront organisées de quelle manière, comme vous dites que c'est notre projet, comment celles-ci vont-elles se faire concrètement ? (homme)	
14		- Quel mécanisme avez-vous mis en place pour la mobilisation communautaire des KULUNA ? (homme)	
15	relative aux communautés	- Pourquoi ne pas utiliser les animateurs de DECO dans nos communes pour	

N°	Composante /Volets	Questions des participants.	Réponses des agences d'exécution.
	inclusives et résilientes	mener les activités de sensibilisation auprès de la population compte tenu de leur compétence sur terrain ? (femme)	Nous devons savoir que le projet « KIN-ELENDIA » n'est pas un projet de lutte contre les VGB. Mais dans le cadre de ce projet nous avons la possibilité de sensibiliser par exemple un couple où il y a de menace des violences du fait que, par exemple la femme est allée travailler et l'homme fait des problèmes. Les jeunes KULUNA seront sensibilisés, formés pour maximiser la main d'œuvre lors des travaux d'infrastructures publiques. (Réponse EESC)

A la fin des échanges, les participants ont été rassurés d'une décente sur terrain des PP dans toutes les communes de la zone B pour approfondir des autres questions de compréhension et la planification des activités liées au PMPP.

Leçons apprises.

- Le Gouvernement Congolais a déjà réalisé plusieurs projets avec l'appui de différents bailleurs, mais celui de « KIN-ELEENDA » prend en compte l'implication effective et l'appropriation du projet par les communautés en amont et en aval, en vue de la pérennisation des infrastructures publiques, ce qui est une valeur ajoutée ;
- La collaboration avec les autorités locales dont les bourgmestres, a permis la mobilisation des participants en provenance des différentes communes lors de la réunion de lancement de la PMPP ;

Points forts.

- La participation était très active dans la mesure où les participants ont posé des questions sur tout ce qui concerne le projet, sa durée et son impact dans la société ;
- Le projet tient en considération l'aspect genre comme stratégies de changement des mentalités et des comportements des femmes et des hommes. D'où, 33% de femmes ont fait partie des personnes qui ont posé des questions lors des échanges ;
- La représentativité de toutes les treize communes de la zone B du projet « KIN-ELEENDA » à la grande réunion du démarrage.
- La disponibilité des représentants de toutes les agences d'exécution et agences techniques ;
- La disponibilité des bourgmestres, leurs adjoints et les chefs de Bureau Administratifs des communes ;
- La présence des agents administratifs communaux de différents Ministères (Affaires Sociales, Santé, Genre famille et Enfants, Justice, Intérieur et sécurité (Police), Jeunesse, culture et art, Développement communautaire, Environnement et habitat...) ; des autorités locales, des ONG de protection des enfants, des associations des jeunes, des femmes et filles, des personnes vivant avec handicap.
- La grande expérience du REEJER dans la mobilisation communautaire qui a permis la présence de la quasi-totalité des personnes invités à la grande réunion du démarrage.
- Le REEJER dispose d'une grande salle de réunion pouvant accueillir plus au moins 200 personnes ;

Point à améliorer.

Le REEJER doit améliorer le suivi des inscriptions des noms et coordonnées de tous les participants lors de grandes réunions.

Recommandations/ Suggestions.

Recommandations faites par les représentants des agences d'exécution et techniques :

- Que les participants adhèrent au processus de la mise en œuvre du PMPP et optent pour les méthodes qui sont déjà décrites dans le PMPP en vue de ne pas s'exposer aux dangers, à l'insécurité au niveau des sites ;
- Qu'ils sensibilisent davantage la population en vue du changement de comportement et de mentalité dans la perspective de pérenniser les infrastructures publiques qui seront mises en place par le projet « KIN-ELENDIA » ;

Suggestions des autres participants :

- Penser également à construire des nouvelles cités en vue de réduire tant soit peu le confinement de la population dans la ville de Kinshasa ;
- Organiser des consultations publiques au niveau des communes pour connaître les problèmes prioritaires de la population, du fait que toutes les communes n'ont pas les mêmes problèmes.
- Pendant les travaux des constructions des nouvelles routes, penser également aux quartiers reculés de la commune de Mont-Ngafula là où il y a des produits agropastoral qui peuvent nourrir les Kinois.

Témoignages / Impressions des participants.

- « Nous sommes très contents de l'engagement du REEJER dans le processus de la mise en œuvre de ce PMPP » (structures membres du REEJER) ;
- « Ce PMPP va nous aider à bien faire un travail de synergie avec les activités de nos projets liés à la protection des enfants et jeunes vivant dans la rue en particulier mais aussi à la protection de tous les enfants en général qui se retrouvent en situation difficile, à travers surtout les formations des jeunes qui seront organisées par l'INPP. Par là aussi nous espérons avoir de l'emploi pour nos jeunes » (structures membres du REEJER) ;

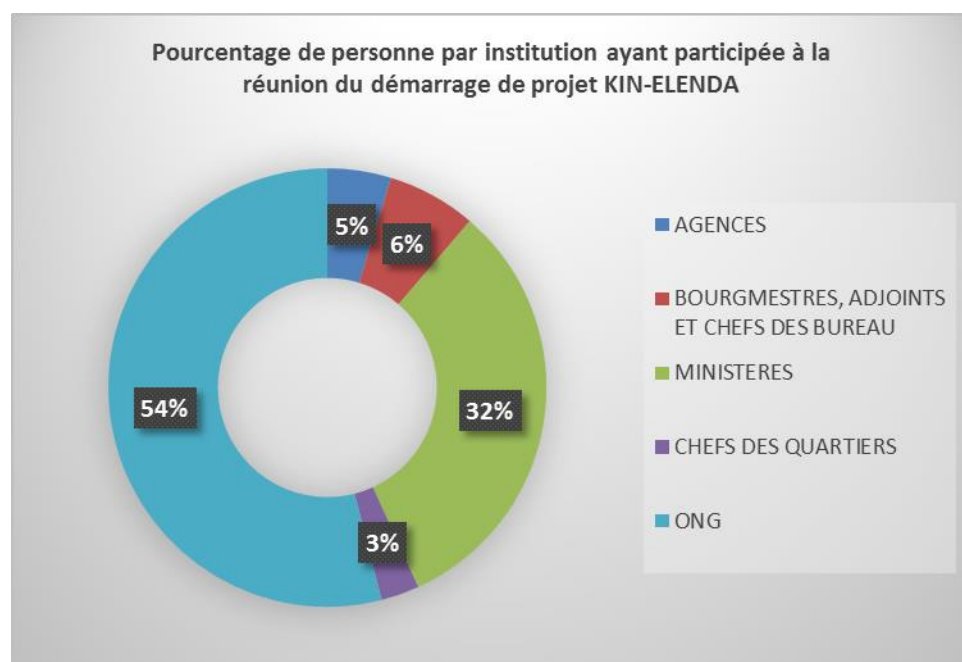
Analyse Genre

En ce qui concerne les données statistiques liées aux 213 personnes dont 59 femmes et 154 hommes qui ont répondu à notre invitation, nous avons fait une petite analyse Genre avec comme résultats atteints ci-après :

- 2 femmes et 8 hommes, soit 10 personnes issues des Agences d'Exécution et Techniques ;
- 5 femmes et 9 hommes, soit 14 personnes issues du Gouvernement Provincial ;
- 18 femmes et 50 hommes, soit 68 personnes issues des différents Ministères ;
- 2 femmes et 4 hommes, soit 5 chefs des quartiers et 1 secrétaire du bureau de quartier ;
- 32 femmes et 83 hommes, soit 115 personnes en provenance des différentes ONG.

Au vu de ces résultats, nous constatons qu'il y a la participation des femmes et des hommes dans la sphère économique et sociale. Ce qui démontre que les femmes également occupent des postes de décision telles qu'aux niveaux communaux, lors de

ladite réunion nous avons eu la présence des femmes qui occupent des postes tels que : Bourgmestre titulaire, adjointes, Conseillère communale, Cheffes des services communaux de différents ministères, etc.



Le graphique démontre qu'il y a eu 54% de personnes issus des différentes ONG, 32% des personnes issues de différent ministères, 6% des personnes issues du gouvernement provincial, 5% des personnes issues des Agences d'exécution et agences techniques du projet « KIN-ELEND » et 3% des chefs de quartiers.

Parlant des **13 communes de provenance**, le tableau ci-après présente le résultat désagréé de la manière suivante ;

N°	Communes de provenance	Femmes	Hommes	total	% Femmes	% Hommes
1	Kasa-vubu	12	27	39	31%	69%
2	Mont-Ngafula	5	15	20	25%	75%
3	Ngaliema	4	12	16	25%	75%
4	Gombe	3	13	16	19%	81%
5	Makala	4	12	16	25%	75%
6	Bandalungwa	3	12	15	20%	80%
7	Kalamu	5	9	14	36%	64%
8	Limete	6	8	14	43%	57%
9	Aucune précision	3	11	14	21%	79%
10	Bumbu	4	9	13	31%	69%
11	Barumbu	3	8	11	27%	73%
12	Selembao	4	6	10	40%	60%
13	Kintambo	0	8	8	0%	100%
14	Ngiri-ngiri	3	4	7	43%	57%
Total		59	154	213	28%	72%

Couverture médiatique.

Dans le cadre de la mobilisation de parties prenantes, les médias ont été mis à contribution, surtout lors de la grande réunion de démarrage qui a connu la participation des plusieurs d'entre eux (ACP, RTNC, RADIO OKAPI, CMB DIGI,)

Après avoir suivi attentivement tous les éléments, reportages, interview de chaque média, nous pensons et sommes sûr que l'objectif sur le plan de la Communication a été atteint. Chaque média a, selon sa ligne éditoriale reporté fidèlement la teneur et le déroulement de cette activité du début à la fin dont nous citons quelques-uns qui ont couvert notre activité :

1. L'agence congolais de presse (ACP en sigle) est un média public qui couvre toute d'actualité sur toute l'étendue de la RDC. Elle est le premier média en termes d'informations. Et elle fonctionne à temps réel. Tous les autres médias se ressourceurcent auprès d'elle. Elle est fortement lue. En ce qui concerne notre activité du projet « KIN-ELENDIA », elle a été fidèlement rapportée, en mettant au premier plan tous les moments forts.

Son format :

- c'est un bulletin quotidien publié sous format électronique (pdf) envoyé dans tous les groupes WhatsApp et auprès des abonnés ;
 - Format papier: envoyé auprès de ses abonnés qui sont nombreux à travers la ville de Kinshasa et dans les provinces ;
 - le site internet qui est partagé dans les groupes WhatsApp et Facebook ;
 - Un lien internet et un format électronique de l'article nous a été envoyés dont voici en annexe.
2. La Radiotélévision Nationale congolaise (RTNC en sigle) est la chaîne mère de notre pays.
 3. La Radio Top Congo Fm est la radio la plus suivie actuellement dans notre pays, mais aussi par la diaspora. Cette activité est suivie par tous les congolais qui aiment le programme de cette radio. Ce Médias est aussi sur canal plus au numéro 530.
 4. CMB DIGI TV est une chaîne de télévision privée congolaise émettant depuis Kinshasa. Cette chaîne de télévision est l'une de plus suivie actuellement à Kinshasa. Elle a décrit le déroulement de l'activité du début à la fin, mais aussi l'ambiance qui a régné dans la salle. Elle est partenaire du REEJER d'une longue durée.

III. CONCLUSION

La phase de démarrage des activités de mobilisation des parties prenantes du projet « Kin-Elenda » s'est bien déroulée nonobstant quelques difficultés rencontrées.

La réunion de démarrage avec la CI, CDUK, UCM, CEP-O et INPP a permis d'apporter l'éclairage et la précision nécessaires sur des zones d'ombre et des points d'attention. Elle a marqué le début de déploiement des consultants sur le terrain tout en tenant compte des sites prioritaires du projet.

La revue documentaire, les réunions d'échange avec les agences d'exécution du projet « Kin-Elenda » ainsi que les formations et informations reçues ont permis à tous les staffs REEJER de comprendre le projet, de s'en approprier en vue de la mobilisation des PP.

Les réunions avec les autorités politico-administratives locales ont constitué une étape majeure qui a permis au REEJER de s'assurer de la disponibilité de ces leaders à collaborer pour l'accompagnement de la mission d'engagement communautaire.

La communication étant un volet transversal, a bénéficié de l'appui consistant de la cellule Infrastructures, avec pour conséquence la production des messages de sensibilisation visant l'appropriation par les destinataires, du projet « Kin-Elenda ».

La grande réunion de démarrage des activités d'engagement communautaire fut un point culminant des réalisations de cette première phase. Elle a permis avec l'appui de la CI et de la CDUK, de s'adresser officiellement aux leaders politico administratifs et de la société civile sur le projet « Kin-Elenda » ainsi que la mission d'engagement communautaire. C'était donc une occasion bien saisie pour solliciter leur implication en tant que portes d'entrées, pour atteindre les autres parties prenantes au niveau de leurs entités respectives.

Les difficultés rencontrées et les suggestions émises pourront faciliter la mise en œuvre des activités communautaires dans les 13 communes de la zone B.

ANNEXES

i. Quelques listes des présences.

- Liste des présences de la réunion de démarrage

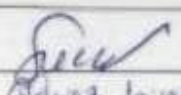
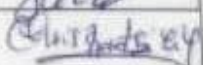
République Démocratique du Congo
Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
Cellule Infrastructures

MISE EN OEUVRE DU PMPP
REUNION DE DEMARRAGE DES PRESTATIONS DE L'ONG REJEER

LISTE DES PRESENCES

Date : 23/03/2023 Lieu : Salle des réunions Cellule Infrastructures

N°	Nom et post nom	Fonction	Institution	Téléphone	E-mail	Signature
01	VICTOR RUTAKA	CP/KE	CI	0821147092		
02	René K/OKU	C/GEN	Rejeer	0999946653		
03	Marguerite DJOKABA	Chf de projet	REEJER	0819148100	marguerite.djokaba@rejeer.org	
04	Augustin MPOSI	Chf Moin	CODELT	0825461	amposi@code.lt	
05	Muyandi WAMELO	Expert VGB EAS/HS	CODELT	0894284423	muyandi.wamelo@code.lt	
06	Moise MBAYA	Expert Sx E	CODELT	0812642711	mbyak@gmail.com	
07	Anicet KILANG	EE/KE	CI	0814284153	anicet.kilang@cellulinfra.org	
08	Salomon MAMPETA	EE/KE	CDUX	0814261715	salomon.mampeta@cellulinfra.org	
09	Paulin MPOXI	EVGB/KE	CI	0858394405	paulin.mpxi@cellulinfra.org	

	Nom et post nom	Fonction	Institution	Téléphone	E-mail	Signature
10	Pierrot DIBIKAY	EDS/KE	CI	0871421414	pierrrot.mbrikay@celukingpa.org	
11	Christelle DZATSI	Stagiaire	CI	0852752715	christdzatsi@gmail.com	
12	Boudouir MANZEMBA	CCOPI/CI	CI	0998918576	boudinomanze@gmail.com	
13	MUSTAFA ASSANI	SDS	UCI	0815394228	mustafa.assani@unimexie-ndc.com	
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						

- Liste des présences de la réunion avec le Chef de Projet « Kin Elenda »

République Démocratique du Congo
Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
Cellule Infrastructures

PROJET KIN ELENDA
REUNION ONG PMPP AVEC L'UCP/PKE

LISTE DES PRESENCES

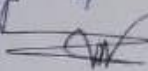
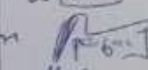
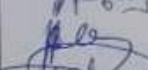
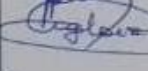
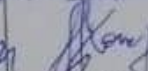
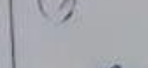
Date : 03/05/2023

Lieu : Salle des réunions Cellule Infrastructures

N°	Nom et post nom	Fonction	Institution	Téléphone	E-mail	Signature
1	VICTOR RUTURU	CP/KE	CI	0821147042	VICTOR.RUTURU@CELLULEINFRA-ORG	
2	Augustin KABAMBA	GE	CI	0992707917	augustin.kabamba@celluleinfra.org	
3	MOKABA LIRIPA Marguerite Marie	EDS	REEJER	0819148100	maguychokaba@yahoo.fr	
4	IBLO KUSIA Gloria	Sec	REEJER	0990784137	gloriakusia@gmail.com	
5	PARFAIT TOMATOMA	Point Focal	CODELT	0822260526	parfaittomato@gmail.com	
6	Philomène BUNGA	SE E	REEJER	0815173614	philobunga@gmail.com	
7	René UNFI	Chef de Proj.	Reeper	0999946652	reneyunfi@yahoo.fr	
8	Augusty DPOU	Chef Muni	CODELT	0825461166	auguy@yahoo.fr	
9	ELAMBO Jolie	Point focal	CODELT	0815813205	jollyelambo@gmail.com	
10	EDS/CodeLT		CODELT	0993617777	nkongolshutupa@gmail.com	

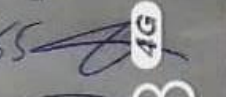
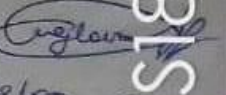
Ditel S18 4G

- Liste des présences de la réunion avec l'Expert en THIMO- projet « Kin Elenda »

Prénom	Noms	Structure	Fonction	Téléphone	mail	Signature
Auguste	MAOYI	CODELT	Chef Mission	+243 823461166	amproyfre@yahoo.fr	#
Jolie	ELAMBO	CODELT	Point focal / Lenba	+243 815813205	jollyelambo@gmail.com	
Marithe	WAMESO	CODELT	Experte VBG	+243 894284423	muyand@gmail.com	WZS
Parfait	TOMATOMA	CODELT	Point Focal	+243 822266526	parfaittom@gmail.com	
Kelley	MITU	REEJER	C. H	0999946653	mafuorps@yahoo.fr	
Gloire	IBLO	REEJER	SEC	0995784932	gloirebiomus@gmail.com	
Marquerite	DJOKABA	REEJER	EDS	0819148100	marquedjokaba@yahoo.fr	
Philomène	POWANGA	REEJER	Swirix Evaka	0815173614	philobwanga@gmail.com	
Anohé	KASHIKISHA	CODELT	Expert surface	0816886443	anoheshika@gmail.com	
Ganeli	NKONGILO	CODELT	EDS	+243 999351717	gkngdthika@gmail.com	
Guelord	BONDOKI MABOBI	CI / IC	ERTHIMO	0810344497	guelordbondoka@yahoo.com	

Réunion avec l'expert THIMO de la CI
03/05/2023

- Liste des présences de la réunion avec l'INPP

LISTE DE PRESENCE						
Objet: Réunion avec le directeur technique dans le cadre du projet Dem. Elevée Lieu: L' INPP (limite 6^e rue) Date: le 05/09/2023 Structure: REEJER						
N°	NOMS	FONCTIONS	STRUCTURES	ADRESSE EMAIL	N° TEL	SIGNATURE
1.	BWANGA philomène	Suivi & Eval	REEJER	philobwanga@gmail.com	0815173614	
2.	Rey MPA	C. M.	REEJER	Mufandana@gmail.com	0999941053	
3.	Serge NGANA GABA	Sans-D.T	INPP	sm.gaba@inpp.wi	0811589006	
4.	Gauthier Kisoko Lukaku	Conseiller IG	INPP	gauthier.kisoko@gmail.com gauthier.kisoko@inpp.cd	081538648	
5.	TITO MASHI MASHIKI	Conseiller	INPP	titomashi14@gmail.com	0895004465	
6.	IBIO MUSIA Gloire	Experte en Développement Social	REEJER	ibiomusia@gmail.com	0820409232	
7.	DJOKABA Marguerite		REEJER	marguydjokaba@gmail.com	0819148100	

ii. Discours du REEJER à l'occasion de la grande réunion de démarrage de la mission d'engagement communautaire.

Mission de mise en œuvre du plan de la mobilisation des parties prenantes (PMPP) dans la zone B dans le cadre du projet de Développement Multisectoriel et Résilience Urbaine de Kinshasa (KIN-ELEND).

Mot de circonstance du REEJER

**Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures, ici représenté par le chef de projet « Kin Elenda » ;
Mesdames et Messieurs les bourgmestres ;
Mesdames et Messieurs à vos titres et qualités respectifs ;
Chers invités,**

C'est pour nous un honneur de prendre la parole en ce lieu pour vous exprimer notre détermination pour l'accomplissement de la mission d'engagement communautaire dans le cadre du Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine, dénommé « Kin Elenda ».

En effet, la mission d'engagement communautaire est une mission noble d'autant plus qu'elle répond à un principe fondamental dont la participation effective des bénéficiaires d'un projet.

Cette mission a pour objectif de faciliter l'engagement des parties prenantes au niveau communautaire dans tous les sites inscrits dans cette zone durant une période de six mois.

De manière spécifique, elle vise à :

- (i) Instaurer la confiance entre les parties prenantes du projet ;
- (ii) faciliter l'appropriation des acquis du projet par les parties prenante, ainsi que leur participation active aux activités du projet ;
- (iii) A travers les comités locaux de développement (CLD), faciliter le dialogue continu entre les parties prenantes en créant des espaces permanent de collaboration et d'échange ;
- (iv) veiller à ce que les plaintes générales soient traitées au niveau des quartiers, des communes et au niveau provincial par des instances appropriés ;
- (v) Identifier les préoccupations ou les dissensions potentielles et ou réelles dès le début et soutenir le groupe de travail en tant qu'entité centrale de coordination avec la mise en œuvre des principales activités d'engagement communautaire à travers les composantes du projet

**Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures, ici représenté par le chef de projet « Kin Elenda » ;
Mesdames et Messieurs les bourgmestres ;
Mesdames et Messieurs à vos titres et qualités respectifs ;
Chers invités,**

Nos activités de mise en œuvre du PMPP se déploient en cinq phases ci-après :

Phase I : Démarrage des activités d'engagement communautaire dans la zone B du Projet « Kin Elenda » et revue documentaire;

Phase 2 : Mobilisation des parties prenantes;

Phase 3 : Formations et recyclage en faveur des membres des CLD et CLGP;

Phase 4: Suivi-évaluation à mi-parcours des résultats de la mobilisation des

parties prenantes dans la zone B ;
Phase 5 : Production de rapports spécifiques d'achèvement des activités
d'engagement Communautaires

L'activité de démarrage de cette mission dont il est question aujourd'hui constitue le lancement officiel de nos interventions sous le label de « Kin Elenda » dans les 13 communes de la zone B du projet. Il s'agit des communes ci-après : Ngaliema, Makala, Mont Ngafula, Limete, Kalamu, Bumbu, Selembao, Bandalungwa, Kintambo, Ngiri Ngiri, Gombe, Kasa-vubu, Barumbu.

Dans cette Zone plusieurs investissements sont concentrés dans la commune de Ngaliema où la Cellule d'Exécution des Projets Eaux (CEP-O) réalise des activités de desserte en eau. Dans cette même Zone, l'Unité de coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources hydrauliques et électriques, UCM en sigle réalisera des investissements de protection des postes et sous station de SNEL contre les érosions et inondations.

C'est donc en rapport avec la première étape que cette grande rencontre de démarrage est organisée en vue d'informer le grand public sur l'emprise et la portée de la mission d'engagement communautaire dans la Zone B du projet « Kin Elenda » et de solliciter auprès des invités, l'accompagnement effectif de cette mission.

Par cette activité nous espérons nous adresser à vous qui êtes estimés à environ 200 leaders politico administratifs, religieux et autres de la société civile (dont 60 femmes-filles au moins) afin que vous soyez informés du démarrage de la mission d'engagement communautaire dans la Zone B du projet et que vous vous engagiez activement à l'accompagner.

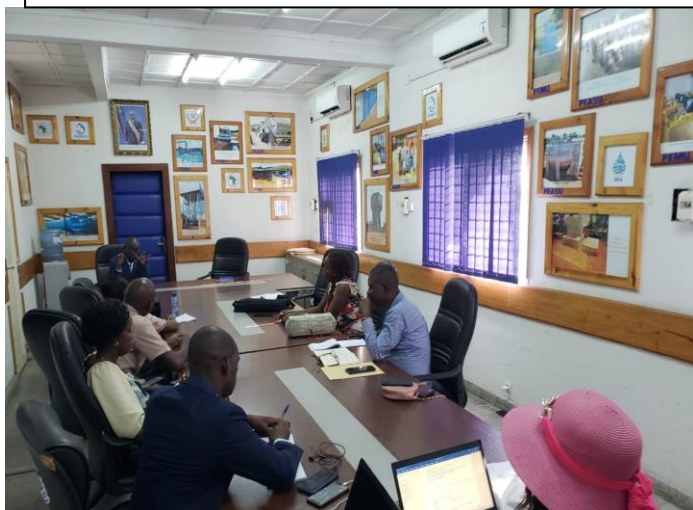
Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures, ici représenté par le chef de projet « Kin Elenda » ;
Mesdames et Messieurs les bourgmestres ;
Mesdames et Messieurs à vos titres et qualités respectifs ;
Chers invités,

Nous vous tendons donc la main et vous garantissons de notre collaboration significative pour l'aboutissement heureux de cette mission.
Nous vous remercions

iii. Quelques images



Equipe REEJER en formation sur les VBG. Source REEJER, avril 2023



Echanges techniques entre REEJER et CEP-O. Source REEJER, avril 2023



Echanges techniques entre REEJER et UCM. Source REEJER, avril 2023



Atelier de formation sur l'engagement communautaire. Source REEJER, avril 2023



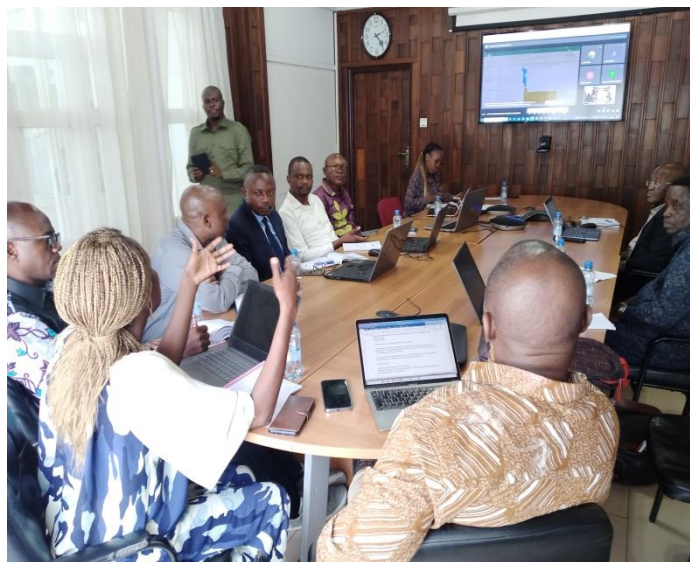
Réunions avec les autorités politico administratives locales (Rencontres avec Mme le Bourgmestre de la commune de Limete et Mr le Bourgmestre de la Commune de Ngaliema). Source REEJER, avril 2023



Participants de la grande réunion de démarrage de la mission d'engagement communautaire. Source REEJER, avril 2023



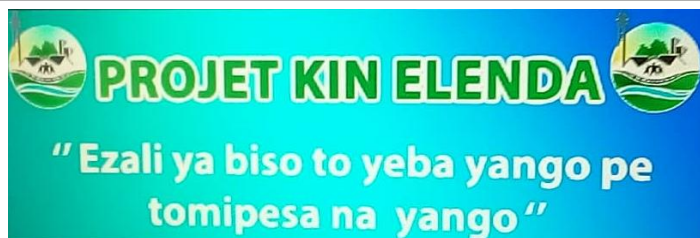
Participants de la grande réunion de démarrage de la mission d'engagement communautaire. Source REEJER, avril 2023



Les staffs des agences CI, CDUK, UCM, CEP-O avec les consultants REEJER et CODELT en réunion de démarrage de la mission d'engagement communautaire. Source REEJER, mars 2023



Entretien de l'équipe du REEJER avec l'expert en violences basées sur le genre de la Cellule – Infrastructures. Source REEJER, mars 2023



Banderoles de sensibilisations -engagement communautaire

iv. Planning des activités de Mobilisation des Parties Prenantes avril – juin 2023.

	Année	2023							
	Mois	Mai				Juin			
	Semaine	S	S	S	S	S	S	S	S
		1	2	3	4	1	2	3	4
Phase 2 : Mobilisation des parties prenantes	Identifier et Cartographier les différentes représentations des parties prenantes aux niveaux des quartiers et communes	X	X						
	Élaboration du calendrier des consultations du public	X	X						
	Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables dans les quartiers riverains aux sous projets	X	X	X	X	X	X	X	X
	Échanges avec la société civile qui s'intéressent au défi du développement de la zone B du Projet	X	X	X	X	X	X	X	X
	Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'amélioration des conditions d'existence dans la zone B ciblée par le projet	X	X	X	X	X	X	X	X
	Organiser des séances de sensibilisation aux CLD et CLGP	X	X	X	X	X	X	X	X
	Vulgariser le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet KIN ELENDA à toutes les parties prenantes se trouvant dans la zone B du Projet	X	X	X	X	X	X	X	X
	Mettre en place un cadre de concertation / coordination et de collaboration avec l'ONG spécialisée VBG			X	X				
	Rapportage et transmission 2e livrable						X	X	
Phase 3 : Formations et recyclage en faveur des membres des CLD et CLGP	Organiser des sessions de renforcement des capacités en faveur des membres des CLD et CLGP implantés dans les communes de la zone B.	X	X	X	X	X	X	X	X
Phase 4: Suivi-évaluation à mi-parcours des résultats de la mobilisation des parties prenantes dans la zone B	suivi et évaluation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs	X	X	X	X	X	X	X	X
	Evaluation de la performance des membres des CLD et CLGP mobilisation des parties prenantes dans la zone B.	X	X						
Phase 5: Production des rapports spécifiques	Rédaction des rapports spécifiques provisoire et final d'achèvement de ce premier mandat de 6 mois des activités d'engagement communautaires	X	X	X	X	X	X	X	X

